Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du Registre des Délibérations

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 22 septembre 2026, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 16 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas (à partir de la question 12), DAGBERT Julien, THELLIER David, DEPAEUW Didier, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, GAQUÈRE Raymond, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, BAJEUX Alain, BARROIS Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BLOQUET Perrine, BRAEM Christel, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DESSE Jean-Michel, DUBOIS Bruno, DUCROCQ Alain, ÉRALDI Raphaël, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, LECOMTE Alexis, LEGRAND Jean-Michel, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic (à partir de la question 15), PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉREIRA Fabrice, PHILIPPE Danièle, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PRUVOST Marcel, SÉBERT Géraldine, THIRY Steven, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à GACQUERRE Olivier, SOUILLIART Virginie donne procuration à LEMOINE Jacky, FOUCAULT Grégory donne procuration à STACH Grégory, PETIT Céline donne procuration à MARIINI Laëtitia, DESCAMPS Nicolas donne procuration à MARCELLAK Serge, SGARD Alain donne procuration à MACKE Jean-Marie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BERTIER Jacky, BRÉHON Jean-Charles, CARPENTIER Arnaud, DA SILVA Franck, DELECOURT Dominique, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, FLAHAUT Jacques, GAUTIER Odile, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LECOCQ Bernadette, PÉDRINI Lélio, PICQUE Arnaud, PRÉVOST Denis, TRACHÉ Bruno, YVAIN Dominique

Monsieur PATOUX Gauthier est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2026/BC026

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
22 septembre 2026

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : LE PETIT CYCLE DE L'EAU

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE - ANNEE 2025

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Garantir la qualité de l'approvisionnement en eau potable.

En application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport comprend notamment les informations sur l'activité de la Régie Eau potable, créée le 1er janvier 2021.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera transmis après adoption à chaque commune membre, et il devra être présenté par le Maire au Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 14 septembre 2026, et a reçu un avis favorable au Conseil d'exploitation des régies Assainissement et Eau potable du 22 septembre 2026.

Il sera en outre mis à disposition du public, qui en sera informé par voie d'affichage au siège de la collectivité et mis en ligne sur le site internet. Un exemplaire du rapport annuel sera adressé au Préfet pour information.

Il est proposé, à l'Assemblée d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2025, ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu de la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2026 de prendre acte de tous rapports prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, et notamment, ceux relatifs à la qualité et au prix du service public, aux délégataires de service public, à l'activité des syndicats mixtes, aux représentants de la collectivité dans les sociétés d'économie mixte locale… hors ceux présentés conjointement au rapport sur les orientations budgétaires.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

ADOPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2025 ci-annexé.

PRÉCISE que ce rapport sera transmis après adoption à chaque commune membre et qu'il sera en outre mis à disposition du public, qui en sera informée par voie d'affichage au siège de la collectivité et mis en ligne sur le site internet, conformément à l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 23 SEP. 2026

Et de la publication le : 23 SEP. 2026
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Eau potable

2025

l'Eau de l'Agglo
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

SOMMAIRE

1.Chiffres clés du service 4
2.Indicateurs réglementaires principaux issus du référentiel SISPEA 5
3.Indicateurs réglementaires détaillés issus du référentiel SISPEA 6
3.1.Tarification 6
3.2.Qualité de l'eau 6
3.3.Réseau 6
3.4.ICGPR 7
3.5.Abonnés 7
3.6.Financier 7
4.Présentation du service 9
4.1.Présentation du territoire desservi 9
4.2.Modes de gestion 11
4.3.Population desservie et consommation (au 31/12/2025) 11
4.4.Volumes du cycle de l'eau potable 12
4.5.Production d'eau potable 13
4.6.Stockage et Traitement de l'eau potable 14
4.7.Réseaux 16
5.Actions menées et projets 17
5.1.Exploitation 17
Pose d'un réseau de pré localisateurs de fuite à Béthune 17
Harmonisation des cycles de travail sur l'ensemble des centres techniques 17
Mise en service du Centre de Pilotage Opérationnel à Violaines 17
Faits marquants de l'année 2025 17
5.2.Investissements 17
Réseaux 17
Ouvrages 18
5.3.Relation abonnés 18
Ouverture de l'Agence en ligne 18
Préparation de la reprise en régie de 70 000 abonnés supplémentaires 18
6.Données de performance détaillées 19
6.1.Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1) 19
Synthèse générale 19
Métabolites de pesticides 21
PFAS 21
6.2.Connaissance patrimoniale 21
6.3.Performance du réseau 22
Rendement du réseau de distribution (P104.3) 22
Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) (P105.3) 22
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) (P106.3) 23
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 23
6.4.Bilan énergie 24
7.Données financières 25
7.1.Budget 2025 25
7.2.Tarification 2025 26
8.Annexes 29

8.1.Annexe 1 : grille tarifaire des prestations (délibération 2024/CC105 du 24 septembre 2024).....29
Remplacement d’une fosse traditionnelle ou déplacement d’un compteur.....30
Tarifs forfaitaires de déplacement des véhicules et engins de chantier.....30
8.2.Annexe 2 : tarifs de la redevance de prélèvement au 1er janvier 2026 32
8.3 Annexe 3 : rapport d'activités de la régie - année 2025
8.4 Annexe 4 : note d'information de l'Agence de l'Eau - Artois Picardie sur les redevances - année 2025

1. Chiffres clés du service

33 unités de production

32 réservoirs

1990 km de longueur de réseau

77,1 % rendement de réseau

4,87 ILP (m3/jour/km)

120 866 abonnés (au 31 décembre 2025)

265 615 habitants desservis

113 litres/habitant/jour consommés

99 % conformité microbiologique

2. Indicateurs réglementaires principaux issus du référentiel SISPEA

Code SISPEA	Libellé	Indicateur 2025
D102.0	Prix du service (€ TTC/m^3) pour 120 m3/an *Prix maximal – la redevance de prélèvement n'étant pas encore harmonisée au 1er janvier 2026 sur le périmètre du service*	2,85
D101.0	Nombre d'habitants desservis	265 615
P155.1	Taux de réclamations	0,63
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	99%
D151.0	Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés (jours)	8
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées (unités/1000 habitants)	2,68
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	4,87
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	77,1%
P110.3	Rendement primaire	74%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	5,20
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,53%
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	103
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet (%)	86%
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet (%)	99%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	70%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	< 6 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau (%)	4,31%
P109.0	Montant des actions de solidarité	5200

3. Indicateurs réglementaires détaillés issus du référentiel SISPEA

3.1. Tarification

Code SISPEA		Libellé	Indicateur 2025
VP.177		Montant HT de la facture 120 m^3 au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (€ HT pour 120 m^3)	0
VP.190		Montant HT de la part fixe annuelle revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier de l'année N+1 (€ HT/an)	0
VP.178		Montant HT de la facture 120 m^3 au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités (€ HT pour 120 m^3)	323.8
VP.191		Montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier de l'année N+1 (€ HT/an)	52
VP.213		Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture (%)	5.5
VP.214		Voies Navigables de France (VNF) prélèvements (€ HTVA/m^3)	0
VP.215		Agences de l'eau (protection de la ressource) (€ HTVA/m^3)	0.565
VP.179		Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m^3 (TTC €)	0.596
VP.219		Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (€ HTVA/m^3)	0
VP.345		Agence de l'eau - redevance sur la consommation d'eau potable (€ HTVA/m^3) (nouveau 2024)	0.40
VP.346		Agence de l'eau – redevance performance des réseaux (€ HTVA/m^3) (nouveau 2024)	0.02

3.2. Qualité de l'eau

Code SISPEA	Libellé	Indicateur 2025
VP.126	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques (u)	1266
VP.127	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes (u)	139
VP.128	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques (u)	1108
VP.129	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes (u)	88

3.3. Réseau

Code SISPEA	Libellé	Indicateur 2025
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (km)	1990
VP.059	Volume produit (m^3)	14 521 449
VP.060	Volume importé (m^3)	1 223 199
VP.061	Volume exporté (m^3)	1 158 387
VP.062	Volume prélevé (m^3)	14 555 038
VP.220	Volume de service du réseau (m^3)	225 487
VP.221	Volume consommé sans comptage (m^3)	68 646
DC.344	Volume estimé de soutirage en cas d'incendie exceptionnel (m^3)	0

3.4.ICGPR

Code SISPEA	Libellé	Indicateur 2025
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (m) (quel que soit le financeur)	9245
VP.236	Existence d'un plan des réseaux (ND)	Oui
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux (ND)	Oui
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux (ND)	Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	98,28%
VP.240	Intégration des informations de l'inventaire des réseaux dans la procédure de mise à jour des plans (ND)	Oui
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	93,73%
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes (ND)	Oui
VP.243	Inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants (ND)	Oui
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (ND)	Oui
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique (ND)	Oui
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau (ND)	Oui
VP.247	Localisation des autres interventions (ND)	Oui
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (ND)	Oui
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (ND)	Oui

3.5.Abonnés

Code SISPEA	Libellé	Indicateur 2025
VP.056	Nombre d'abonnés (u)	120 866
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées (u)	324
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur (u)	161

3.6.Financier

Code SISPEA	Libellé	Indicateur 2025
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	7 321 935
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	2 568 €
VP.182	Encours total de la dette (€)	23 650 831 €
VP.183	Épargne brute annuelle (€)	2 472 395 €
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (€)	487 060 €
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N (€)	12 421 686 €* *régie uniquement

4. Présentation du service

4.1. Présentation du territoire desservi

- Le service est géré au niveau : Intercommunal
- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane
- Nom de l'entité de gestion : CABBALR
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'Agglomération
- Compétences liées au service :
    - Production
    - Protection de l'ouvrage de prélèvement
    - Traitement
    - Transfert
    - Stockage
    - Distribution
- Présence d'une CCSPL : Oui
- Existence d'un règlement de service : un règlement de service unique a été établi et adopté le 20 septembre 2024.
- Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de la CABBALR a été livré en juin 2024. Ses conclusions présentent les travaux majeurs à mettre en place sur la période 2025-2034. Ils permettront de garantir et sécuriser l'alimentation en eau potable des 89 communes du territoire.

La CABBALR est composée de 100 communes (voir carte ci-après) et exerce la compétence eau potable depuis le 1er janvier 2020 pour 89 communes. Pour les 11 autres communes, la compétence eau potable est exercée par 4 syndicats à cheval. La CABBALR est représentée dans ces quatre structures par des élus, dans le cadre du mécanisme de représentation-substitution.

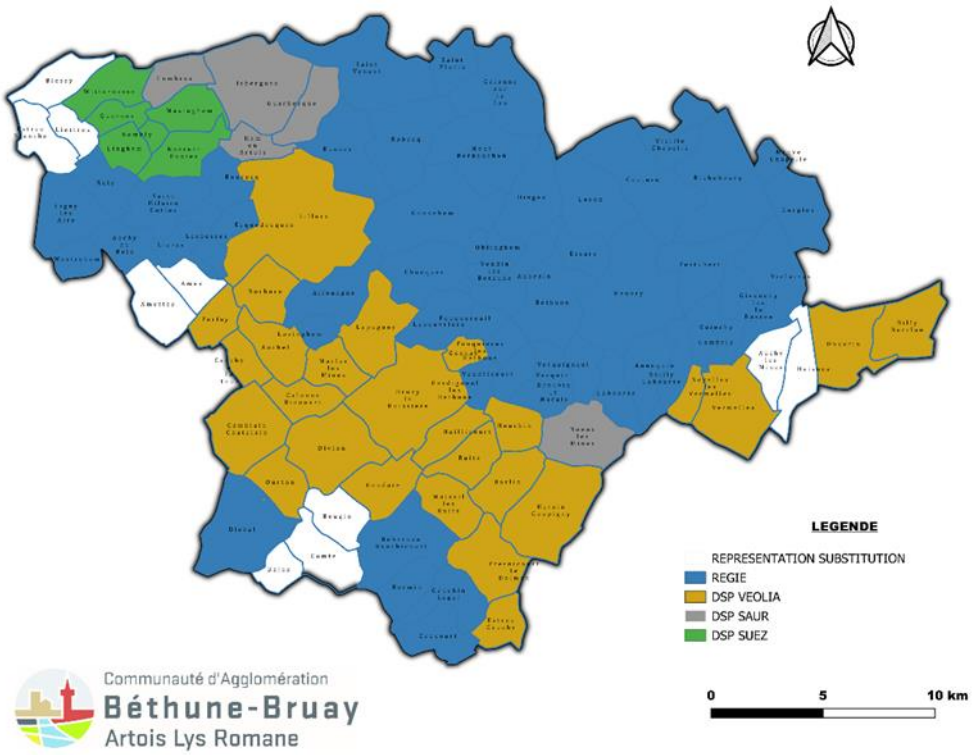


Figure 1: mode de gestion de la compétence eau potable jusqu'au 31 décembre 2025

Répartition des 11 communes dans les 4 syndicats à cheval
NOREADE – SIDEN SIAN
Auchy-les-Mines
Blessy
Estrée-Blanche
Haisnes
Liettres
SYNDICAT DE LA HAUTE VALLEE DE LA LAWE
Bajus
Beugin
La Comté
SYNDICAT DES EAUX D'AUMERVAL, DE FERFAY ET BAILLEUL-LES-PERNES
Ferfay
SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLEE DE LA NAVE
Ames
Amettes

Figure 2 : liste des 11 communes adhérentes d'un syndicat à cheval (compétence eau potable transférée)

4.2.Modes de gestion

Au 1er janvier 2025, sur le périmètre des 89 communes, le service est exploité :

- en régie à autonomie financière pour 53 communes dont 1 commune en prestation de service intégrale (St Venant)
- en Délégation de Service Public (DSP) pour 36 communes via 3 délégataires VEOLIA, SAUR, SUEZ

La répartition de la population par exploitant est la suivante :

TYPE EXPLOITATION	Population	Part dans la CABBALR
INTERNE	**260 109**	**94,6%**
REGIE CABBALR	108 502	39.5%
SAUR	26 659	9.7%
SUEZ	3 222	1,2%
VEOLIA	121 726	44.3%
REPRESENTATION SUBSTITUTION	**14 919**	**5,4%**
NOREADE	11 219	4,1%
SE DE LA VALLEE DE LA NAVE	1 145	0,4%
SEFAB	861	0,3%
SIVOM DE LA HAUTE VALLEE DE LA LAWE	1 694	0,6%
Total général	**275 028**	**100,0%**

Figure 3 : répartition de la population par exploitant

Les contrats de DSP arrivent à échéance commune au 31 décembre 2025.

Au 1er janvier 2026, les 36 communes et 70 000 abonnés correspondants intègreront la régie à autonomie financière.

4.3.Population desservie et consommation (au 31/12/2025)

La répartition des abonnés et des habitants par entité de gestion est la suivante :

ENTITE DE GESTION	NOMBRE D'ABONNES	NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS	RATIO HABITANT / ABONNES
REGIE	51 822	114 008	2.20
DSP VEOLIA	56 048	121 726	2.17
DSP SAUR	11 517	26 659	2.31
DSP SUEZ	1 479	3 222	2.17
TOTAL	**120 866**	**265 615**	**2.20**

Figure 4 : répartition des abonnés par entité de gestion

La répartition des volumes consommés comptabilisés par abonnés est la suivante :

ENTITE DE GESTION	NOMBRE D'ABONNES	VOLUMES CONSOMMES COMPTABILISES	CONSOMMATION / ABONNES
REGIE	51 152	5 244 175	101,20
DSP VEOLIA	56 048	4 429 007	79,02
DSP SAUR	11 517	953 363	82,78
DSP SUEZ	1 479	118 465	80,10
TOTAL	**120 196**	**10 745 010**	**88,90**

Figure 5 : répartition des volumes consommés comptabilisés par abonné

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **60,74 abonnés/km** au 31/12/2025.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,20 habitants/abonné** au 31/12/2025.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **88,90 m³/abonné** au 31/12/2025.

4.4. Volumes du cycle de l'eau potable

Le service public d'eau potable a prélevé 14 555 038 m³ dans la ressource (% des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100) au titre de l'exercice 2025. La différence entre le volume prélevé dans la ressource et les volume produit s'explique par le **volume de service** nécessaire au fonctionnement des sites de production d'eau potable.

SECTEUR	VOLUME PRELEVE	VOLUME PRODUIT
REGIE	7 302 987	7 302 987
DSP VEOLIA	6 474 527	6 461 653
DSP SAUR	578 270	557 555
DSP SUEZ	199 254	199 254
TOTAL	**14 555 038**	**14 521 449**

Figure 6 : volumes prélevés et produits par secteur

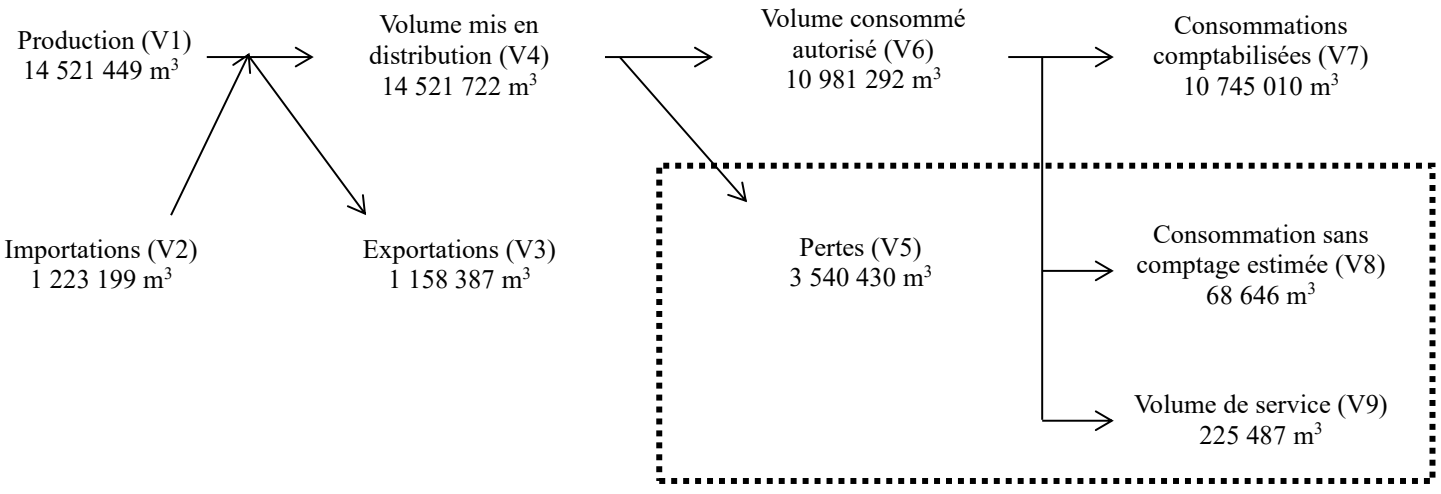


Figure 7 : bilan des volumes à l'échelle du cycle de l'eau potable

Pour information, les volumes importés et exportés somment les transferts inter-secteurs (donc intra-CABBALR) et extra-CABBALR.

NOTA : Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008. La CABBALR poursuit ses efforts d'intégration et de consolidation de ses bases de données, notamment des bases de facturation, dans le cadre d'une reprise en régie totale de cet exercice. Des erreurs persistent et sont à prendre en considération dans l'interprétation des variables présentées.

4.5. Production d'eau potable

Le service dispose de 33 unités de production :

Installation de production	Capacité de production (m3/h)
Forage – BILLY BERCLAU – Route Hantay	83
Forage - Allouagne	98
Forage - Chocques	80
Forage - Essars	21
Forage - Gonnehem	96
Forage - Hinges	37
Forage – Rebreuve Ranchicourt	30
Forage F1 - Givenchy	160
Forage F2 - Givenchy	117
Forage F6 - Violaines	104
Forage F7 - Violaines	68
Forage V1 - Violaines	150
Forage V2 - Violaines	45
Forage 1 – Béthune Beau Marais	160
Forage 3 – Béthune Beau Marais	300
Forage 4 – Béthune Beau Marais	290
Forage 2 – Béthune Beau Marais	117
Forage 1 – St Hilaire Cottes	29
Forage 2 – St Hilaire Cottes	45
Forage – Saint Venant	54
Divion – Forage, Réservoir et Reprise HS – Rue Achille Bodelot	33
Estrée Cauchy – Forage – chemin Blancs Champs	2,5
Houdain – Forage – chemin Blancs Champs	250
Houdain – Forage Gare F1 – Chemin Vieil Fort	292
Ourton – Forage et réservoir – Chemin Thyart	12,5
Forage – Calonne Ricouart – Rue Bailly	250

Forage et réservoir – Lapugnoy – rue Haute	14,6
Forage et réservoir – Lillers – Blv Paris	62,5
Forage et réservoir village – Camblain Chatelain – Ch Brunehaut	14,6
Forage F1 et F3 – Camblain Chatelain – Rue Presbytere	187,5
Forage F4 – Camblain Chatelain – Rue Lamendin	166,7
Forage de Molinghem - Isbergues	120
Rombly	27,35

4.6.Stockage et Traitement de l'eau potable

Le service dispose de 36 réservoirs :

Réservoir	Capacité de stockage (m3)
Réservoir et reprise – BILLY BERCLAU – Route Hantay	400
Réservoir Ville – DOUVRIN – Rue Château d'Eau	800
Réservoir semi enterré 1 - Givenchy	800
Réservoir semi enterré 2 - Givenchy	800
Réservoir semi enterré 3 - Givenchy	800
Réservoir semi enterré 4 - Givenchy	800
Réservoir sur tour - Annezin	1000
Réservoir sur tour - Essars	300
Réservoir sur tour - Givenchy	800
Réservoir sur tour - Hinges	200
Barlin – Réservoir La Loisne	2000
Divion – Forage, Réservoir et Reprise HS – Rue Achille Bodelot	100
Divion – Forage, Réservoir et Reprise HS – Rue Achille Bodelot	500
Divion – Réservoir La Clarence – Rue République	250
Divion – Réservoir, Surpression Bois du Rietz – Rue Langevin	300
Hersin Coupigny – Réservoir Fosse 10 – rue Etang	250
Houdain – Réservoir BS et Reprise – Blancs Champs sortie Rocade	2000
Houdain – Réservoir et Reprise Place de la Somme – rue Verdun	2000
Maisnil Les Ruitz – Réservoir et Reprise – rue du Sart	800
Ourton – Forage et Réservoir – Chemin Thyart	125
Réservoir – Fresnicourt le Dolmen Verdrel – Rue Salengro	150
Réservoir et surpression Sources – Hersin Coupigny – Rue Zola	350
Forage et Réservoir – Lapugnoy – Rue Haute	300
Forage et réservoir village – Camblain Chatelain – Ch Brunehaut	400

Réservoir – Burbure – Rue Lesage	500
Réservoir – Calonne Ricouart – Sacra ch Brunehaut	1500
Réservoir – Lozonghem – Rue Bruyez	340
Réservoir et Reprise ZI – Auchel – Rue Allouagne	1200
Réservoir er Surpression – Hurionville – Lillers – Rue Ferfay	200
Réservoir de Noeux-les-Mines – Cuve 1 extérieure	1200
Réservoir de Noeux-les-Mines – Cuve 2 intérieure	800
Réservoir du Terril – Cuve 1	400
Réservoir du Terril – Cuve 2	400
Cuve 1 de Molinghem	500
Cuve 2 de Molinghem	500
Réservoir de Linghem	

Le service dispose de 6 stations de traitement :

Unité de production	Type de traitement	Capacité
Houdain	Décarbonatation	541 m3/h
Béthune	Déferrisation	600 m^3/h
Gonnehem	Déferrisation	120 m^3/h
Essars	Déferrisation	30 m^3/h
Calonne-Ricouart	Déferrisation	400 m^3/h
Givenchy-lès-la-Bassée	Déferrisation et décarbonation	Givenchy tours – 120 m^3/h Station Givenchy 1 – 150 m^3/h Station Givenchy 2 – 60 m^3/h

Figure 8 : liste des stations de traitement

4.7. Réseaux

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **2 014 kilomètres** au 31/12/2025.

5. Actions menées et projets

5.1. Exploitation

5.2. Pose d'un réseau de pré localisateurs de fuite à Béthune

La régie s'est engagée dans un programme de recherche de fuite à travers le déploiement de prélocalisateurs de fuite sur le réseau. Afin d'initier ce programme, la régie a procédé à la pose d'une cinquantaine de prélocalisateurs de fuite sur le réseau d'eau potable de la commune de Béthune. Les bruits d'écoute remontent directement sur le superviseur au sein du centre de pilotage opérationnel à Violaines et permettent de détecter plus rapidement les fuites voire d'anticiper des casses de réseaux et effondrements de voirie. La régie prévoit de déployer environ 3 000 prélocalisateurs de fuite d'ici 2029 sur l'ensemble du territoire (89 communes).

5.3. Harmonisation des cycles de travail sur l'ensemble des centres techniques

Depuis 2020, la régie s'appuie sur plusieurs centres techniques hérités des précédentes régies avant le transfert de compétence. Jusqu'à 2025, les cycles de travail n'avaient pas été harmonisés entre centres techniques. Ce travail d'harmonisation a été réalisé durant l'année 2025. Ainsi, depuis, l'ensemble des agents techniques sont en journée avec pause méridienne sur un cycle de 37h/semaine.

5.4. Mise en service du Centre de Pilotage Opérationnel à Violaines

Dans le cadre de la montée en compétence de la régie concernant la télégestion, supervision, et plus largement la dématérialisation des process, le Centre de Pilotage Opérationnel (CPO) de la régie est entré en service en avril 2025. Composé d'une salle de supervision au sein de laquelle évoluent 5 ordonnanceurs, le CPO centralise l'ensemble des données de supervision des installations, ordonnance les demandes d'intervention (maintenance et clientèle) et assiste à distance les techniciens sur le terrain durant leurs interventions. C'est également le CPO qui établit les DT/DICT/ATU et y répond.

5.5. Faits marquants de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par la réorganisation des services de la régie qui a notamment abouti à l'harmonisation des cycles de travail, par une accélération de la digitalisation des process métiers avec le déploiement d'un nouveau logiciel métier dans les services et la digitalisation de l'ensemble des procédures métiers. Cette transition numérique s'est étendue jusqu'au terrain avec l'adoption de Kraaft, une application sur smartphone permettant de piloter le suivi des interventions en cours.

L'année 2025 a également été marquée par quelques chantiers d'envergure avec la mise en service de l'interconnexion entre les UDI de Houdain et Nœux-les-Mines, l'interconnexion entre Béthune et Beuvry, le remplacement d'une double canalisation stratégique reliant les captages de Beaumarais à Béthune et le château d'eau de tête « Dubuisson », et les travaux accélérés de lutte contre les eaux rousses sur l'UDI de Douvrin et Billy Berclau (voir détail ci-dessous).

5.6. Investissements

5.7. Réseaux

En 2025, le renouvellement de réseaux a porté sur un linéaire de 3,9 km, principalement sur les communes de Béthune, Douvrin, Caucourt, Hermin, Gauchin le Gal, Allouagne, Fouquières les Béthune, Chocques, Ourton, Guarbecque et Rely.

En complément, dans le cadre de sa lutte contre les eaux rousses, la régie a procédé à la régénération d'un linéaire de 5,3 km sur les communes de Busnes, Robecq, Caucourt, Hermin, Gauchin le Gal, Douvrin et

Lillers. Ces travaux de régénération de réseaux mobilisent plusieurs techniques : eau-air-eau, tringlage, résinage. La régénération de réseau a pour principal avantage de prolonger la durée de vie de la canalisation en lui appliquant un nettoyage (eau-air-eau ou tringlage) ou une seconde peau en résine alimentaire (résinage).

5.8. Ouvrages

En 2025, l'usine de décarbonation de Houdain d'un débit nominal de 500 m^3/h a été mise en service. Elle traite l'eau des 3 forages de Houdain et dessert 12 communes.

5.9. Relation abonnés

5.10. Ouverture de l'Agence en ligne

L'agence en ligne de la régie d'eau potable est entrée en service au 1er janvier 2025 pour l'ensemble des 52 000 abonnés. L'ouverture de l'agence en ligne a permis aux abonnés de disposer d'un portail en ligne sur lequel réaliser les démarches les plus courantes (consultation de la facture, mise à jour des coordonnées, saisie de l'index de compteur, demande de mensualisation, etc.).

Au 1er janvier 2026, l'Agence en ligne s'est étendue aux 70 000 abonnés supplémentaires repris en régie.

5.11. Préparation de la reprise en régie de 70 000 abonnés supplémentaires

En vue de la reprise en régie de 70 000 abonnés supplémentaires au 1er janvier 2026, la régie a procédé tout au long de l'année 2025 à la préparation de la reprise de ces abonnés, matérialisée par des tests de migration de base de données clientèle en lien avec les délégataires, une campagne de communication à l'égard des futurs abonnés et l'engagement de protocoles de fin de facturation avec les délégataires. Cette année de préparation s'est également traduite par un accroissement du service de relation abonnés avec le doublement de l'effectif et la restructuration du service en 4 pôles métiers (front et back office, facturation, recouvrement, relève des compteurs).

6. Données de performance détaillées

6.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

6.2. Synthèse générale

Secteur	Nombre de prélèvements dans le cadre des contrôles sanitaires de l'ARS	Nombre de prélèvements par l'exploitant
Régie	897	0
DSP VEOLIA	446	220
DSP SUEZ	36	70
DSP SAUR	98	26

Figure 9 : nombre de prélèvements qualité d'eau

Secteur	Conformité microbiologique	Conformité physico-chimique
Régie	89%	92 %
DSP VEOLIA	100 %	77 %
DSP SUEZ	100 %	96 %
DSP SAUR	100 %	94 %

Figure 10 : taux de conformité de l'eau potable

Secteur	Nombre de prélèvements conformes	Nombre de prélèvements non conformes à au moins 1 référence de qualité	Nombre de prélèvements non conformes à au moins 1 limite de qualité
Régie	797	56	45
DSP VEOLIA	627	20	44
DSP SUEZ	104	0	2
DSP SAUR	120	0	4

Figure 11 : nombre de prélèvements par nature de conformité

Le détail des non-conformités sur l'eau distribuée est précisé ci-après, par exploitant.

	Nombre de prélèvements
REGIE	
CONFORME	**797**
NON CONFORME LIMITE	**45**
Chloridazone	7
Chloridazone & Equilibre Calco-carbonique	1
Chloridazone & somme des pesticides	3
Nickel	33
Nitrate & Germes Revivifiables	1
NON CONFORME REFERENCE	**63**
Ammonium	13
Equilibre calcocarbonique	4

Fer	26
Fer & turbidité	11
Turbidité, couleur & ammonium	1
Equilibre calcocarbonique	
SAUR	
CONFORME	**120**
NON CONFORME LIMITE	
Turbidité, Formazine, Néphélométrique	4
SUEZ	
CONFORME	**104**
NON CONFORME LIMITE	
Chloridazone Desphényl (P)	2
VEOLIA	
CONFORME	**627**
NON CONFORME LIMITE	
Nickel	1
Nitrates	3
Nitrates/50 + Nitrites/3	3
Chloridazone desphényl	7
Fluopyram	25
Déséthylatrazine	1
Chlorothalonil	1
Plomb	3
NON CONFORME REFERENCE	
Fer total	3
Turbidité	6
Conductivité 25°C in situ	7
Equilibre calcocarbonique	4
Total général	

6.3.

Figure 12 : détail des conformités et non conformités

NOTA :

L'ammonium est naturellement présent dans l'eau brute : La CABBALR possède une dérogation. Le classement en non-conformité à la référence Ammonium est donc une erreur qui se trouve dans la base SISE EAU de l'ARS.

Seules les non-conformités aux limites sont prises en compte dans le calcul des indicateurs règlementaires (P101.1 et P102.1). Toutefois, dans une volonté de transparence, les amorces des dérives identifiées par des dépassements de références de qualités ont été identifiées.

Tous les résultats d'analyse sont consultables à l'adresse suivante :

Contrôle sanitaire des EDCH (sante.gouv.fr)

6.4.Métabolites de pesticides

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 était venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Aussi, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement a conduit dès 2021 à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.

Sur le territoire de la CABBALR, plusieurs analyses ont démontré la présence de métabolites dans les EDCH. Notamment des métabolites de chlorothalonil (fongicide) et de chloridazone (pesticide utilisé dans les cultures de betteraves). Deux métabolites classés comme « pertinents » par principe de précaution.

En l'absence de valeur sanitaire maximale (Vmax), la Direction Générale de la Santé (DGS) préconise aux ARS d'appliquer alors les valeurs sanitaires transitoires (VST) établies par l'agence fédérale pour l'environnement allemande (UBA), soit 3 µg/L et a défini une limite de qualité à 0,1 µg/L. La limite de qualité est une valeur environnementale (et non une valeur sanitaire) établie au niveau européen. Une eau contenant des teneurs en métabolites supérieures à 0,1 µg/L est donc qualifiée de « non conforme » au regard de cette valeur environnementale, mais elle n'est pas forcément impropre à la consommation.

Aussi, le sujet des métabolites de pesticide est susceptible d'évoluer de nouveau au cours de l'année 2024 dans un contexte où les progrès des techniques d'analyse de l'eau, conjugués à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et à l'application du principe de précaution, constituent désormais des facteurs pouvant impacter très directement les services d'eau dans leur gestion des métabolites de pesticides.

6.5.PFAS

Les analyses du contrôle sanitaire sur les PFAS n'ont pas révélé de présence sur l'ensemble du territoire (liste de 22 PFAS). Courant 2025, le fluopyram a été intégré dans les listes des contrôles sanitaires réguliers. Cette recherche spécifique du fluopyram a montré une présence sur le champ captant d'Houdain. Les valeurs mesurées montrent une concentration entre 0,11 et 0,17 microgramme par litre (µg/l), soit un taux 50 fois inférieurs au maximum autorisé.
Le taux de 0,10 µg/l correspond à la limite de qualité réglementaire fixée en France et en Europe pour n'importe quelle substance active de pesticide présente individuellement dans l'eau. Il s'agit d'une limite de précaution environnementale et ne présente pas une limite de toxicité directe (valeur sanitaire). La valeur sanitaire maximale fixée à 8,8 µg/l par l'ANSES est le seuil au-dessus duquel la consommation présente un risque.

6.6.6.2.Connaissance patrimoniale

L'indice peut varier entre 0 et 120. Sur le territoire de la CABBALR, il est compris **entre 90 et 115** au titre de l'année 2025.
Le calcul détaillé de chaque indice est disponible dans les rapports d'activités de chaque exploitant.

SECTEUR	ICGP
REGIE	90
DSP VEOLIA DOUVRIN BILLY BERCLAU	105
DSP VEOLIA SABALFA	110
DSP VEOLIA SACRA	115
DSP SAUR NOEUX LES MINES	109
DSP SAUR ISBERGUES	98
DSP SUEZ	100

6.7.6.3.Performance du réseau

6.8.Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule :

$$Rendement = \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté})}{(\text{Volume produit} + \text{Volume importé})}$$

Le rendement primaire du réseau de distribution se calcule :

$$Rendement\ primaire = \frac{\text{Volume consommé comptabilisé}}{\text{Volume mis en distribution}}$$

SECTEUR	Rendement 2024	Rendement 2025
Régie	74,49%	74,22%
DSP VEOLIA	SABALFA : 78,5% SACRA : 80% Douvin, Billy-Berclau, Noyelles-lès-Vermelles, Vermelles : 86,4%	SABALFA : 82,4% SACRA : 75,3% Douvin, Billy-Berclau, Noyelles-lès-Vermelles, Vermelles : 85,8%
DSP SAUR	Nœux-les-Mines : 72,8% Ex-SI Isbergues : 78.8%	Nœux-les-Mines : 73,6% Ex-SI Isbergues : 80,3
DSP SUEZ	86,42%	61,4%
Rendement global	**77,3%**	**77,1**

6.9.Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau et par jour, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$ILVNC = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé comptabilisé})}{(365 * \text{Linéaire km})}$$

SECTEUR	ILVNC
Régie	5,29
DSP VEOLIA	SABALFA : 4,5 SACRA : 6,9 Douvin, Billy-Berclau, Noyelles-lès-Vermelles, Vermelles : 3,5
DSP SAUR	Nœux-les-Mines : 6,09 Ex-SI Isbergues : 2,93
DSP SUEZ	5,94
ILVNC GLOBAL	5,20

6.10. Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau et par jour, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$ILP = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé comptabilisé})}{(365 * \text{Linéaire km})}$$

SECTEUR	ILP
Régie	5,21
DSP VEOLIA	SABALFA : 4,1 SACRA : 5,8 Douvin, Billy-Berclau, Noyelles-lès-Vermelles, Vermelles : 2,9
DSP SAUR	Nœux-les-Mines : 4,20 Ex-SI Isbergues : 2,90
DSP SUEZ	5,36
ILP GLOBAL	**4,87**

6.11. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km	14,0	10,55	7,217	9,95*	11,55

**dont 5,07 kml réhabilités sur la régie*

6.12. 6.4. Bilan énergie

Secteur	Energie consommée 2024 (kWh)	Energie consommée 2025 (kWh)
secteur régie	3 401 104 (hors périmètre de St Venant)	3 652 754 (hors périmètre de St Venant)
secteur DSP VEOLIA	Douvrin Billy Bercleau : 45 993 Ex-SABALFA : 2 176 686 Ex-SACRA : 1 141 434	Douvrin Billy Bercleau : 116 770 Ex-SABALFA : 2 247 396 Ex-SACRA : 1 119 851
secteur DSP SAUR	Nœux-les-Mines : 62 917 Ex-SI Isbergues : 134 442	Nœux-les-Mines : 21 088 Ex-SI Isbergues : 142 590
secteur DSP SUEZ	58 223	75 185
TOTAL	7 020 799 kWh	7 375 634

Une hausse de la consommation énergétique est constatée en 2025 (+5%).

7. Données financières

7.1. Budget 2025

Produits	€ HT
Vente d'eau aux abonnés	10 737 100
Autres ventes d'eau	1 647 900
Parts fermières sur contrats de DSP	1 608 200
Prestations annexes (travaux, location de compteur)	368 600
Reprises sur provisions et dépréciations	351 400
Produits exceptionnels	119 600
Atténuation de charges	109 500
Commissions de recouvrement de redevance	37 500
Revenus divers (dont location d'immeubles)	19 100
Sous-total produits	**14 998 900**
Charges	**€ HT**
Dotations aux amortissements	3 320 100
Personnel	3 256 000
Achats d'eau	1 912 000
Sous-traitance générale	1 550 000
Charges financières (intérêts bancaires)	888 600
Contribution aux services centraux	858 400
Energie	546 000
Créances éteintes ou admises en non-valeur	495 600
Matériels et petits équipements	463 400
Charges exceptionnelles	242 800
Maintenance diverse	83 300
Télécommunications	64 400
Assurances	62 600
Carburants	62 300
Entretien/réparations des véhicules	47 100
Etude et recherches	43 800
Entretien/réparation des bâtiments	37 400
Juridique et foncier	19 000
Location de matériel	7 200
Communication	6 700
Fournitures administratives	4 800
Autres matières et fournitures	3 000
Sous-total charges	**13 974 500**

A noter que le budget général de la Collectivité a contribué à hauteur de 1 000 000 € au budget d'investissement de la compétence eau potable.

7.2.Tarification 2025

En 2024, la CABBALR s'est engagée dans une démarche d'harmonisation tarifaire sur 3 ans (2024, 2025, 2026) afin de faire converger les 18 grilles tarifaires de l'eau potable vers une grille tarifaire unique. Cette politique d'harmonisation tarifaire a été menée conjointement à la reprise en régie de 70 000 abonnés au 1er janvier 2026.

Au 1er janvier 2026, la tarification de l'eau potable est donc unique pour les 89 commune du service d'eau potable, à l'exception de la redevance de prélèvement qui n'a pas encore été harmonisée (Cf. Annexe 2).

Détail des composantes du prix de l'eau – part eau potable :

Abonnement	**Tarif au 1er janvier 2026**
Abonnement part 1er semestre	26 € HT
Abonnement part 2ème semestre	26 € HT
Consommations	
part variable au m3	1.70 € HT/m3
Redevances	
Agence de l'Eau – prélèvement	Entre 0.0107 € HT/m3 à 0.1450 € HT/m3 selon la commune
Agence de l'Eau - performance	0.02 € HT/m3
Agence de l'Eau - consommation	0.40 € HT/m3

Facture type au 1er janvier 2026



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

REGIE EAU POTABLE

CABBALR
100, Avenue de Londres
62411 BETHUNE CEDEX
Du lundi au vendredi
de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

0 800 100 116

accueil.eau@bethunebruay.fr

Service Technique
0 800 100 116
24H/24 7J/7

GESTION DES PAIEMENTS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE BETHUNE
85 RUE GEORGES GUYNEMER
62407 BETHUNE
Accueil physique
Lundi-Mardi 8H30-12H15
Mercredi-Vendredi 8H30-12H15

0321681271

sgc.bethune@dgfip.finances.gouv.fr

PAIEMENT EN LIGNE

Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur **www.payfip.gouv.fr**, en saisissant les informations PAYFIP :
- Identifiant collectivité : **038962**
- Référence : **2026-EC-00-16480**

MESSAGE(S)

Expéditeur SERVICE DE GESTION COMPTABLE BETHUNE
85 RUE GEORGES GUYNEMER
62407 BETHUNE

VOTRE FACTURE D'EAU & ASSAINISSEMENT DU 24/02/2026

Réf. facture : 2026-EC-00-16480 — Détails au verso

Consommation du 01/01/2026 au 31/12/2026	**120 m³**
Distribution de l'eau	270,08€
Collecte et Traitement des eaux usées	331,01€
Organismes Publics	71,06€
Total facture TTC	**672,15€**

Montant TTC A régler avant le : 24/03/2026 — **672,15 €**

Evolution de votre consommation

120 m³

Index :
Manuelle

2025

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :
- **Paiement en ligne :** se connecter sur www.payfip.gouv.fr en saisissant l'identifiant collectivité et la référence indiquée dans le cadre PAIEMENT EN LIGNE ci-dessus.
- **Prélèvement mensuel et à l'échéance disponible auprès de votre service de facturation ou téléchargeable sur eau.bethunebruay.fr**
- **TIP SEPA : dater, signer et renvoyer le TIP au moyen de l'enveloppe fournie (à affranchir). Merci de joindre un RIB si demandé ou si changé.**
- **Chèque : libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC accompagné du TIP non signé dans l'enveloppe fournie (à affranchir). Attention, aucun chèque étranger ne sera accepté.**
- **Espèce limité à 300 euros ou CB : muni de la présente facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).**
- **Virement bancaire : virement sur le compte IBAN : FR06 3000 1002 02C6 2400 0000 078 - BIC : BDFEFRPPCCT en précisant la référence de la facture.**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel - en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU — SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

INSEE
PLACE DU 4 SEPTEMBRE
62400 BETHUNE

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA062061001000000000001648026
ICS : FR52EAU600862
Référence : 2026 1012 16480 G — **Montant : 672,15 €**
Créancier : CA BETHUNE BRUAY

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

001110700260 INSEE

941133000175 75070000000000164800620614902706 67215

INSEE - PLACE DU 4 SEPTEMBRE 62400 BETHUNE

Réf. facture : 2026 1012 16480 G

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	COMMENTAIRE
BINSEE120M3	**120** (manuelle le 31/12/2025)	**240** (manuelle le 31/12/2026)	120 m³	

Total conso : 120 m³

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau				256,00 €		270,08 €
Consommation eau	01/01/2026-31/12/2026	120 M3	1,700 €	204,00 €	5,50 %	215,22 €
Abonnement eau	01/01/2026-31/12/2026	365 j	52,00 €	52,00 €	5,50 %	54,86 €
Collecte et Traitement des eaux usées				300,91 €		331,01 €
Abonnement assainissement	01/01/2026-31/12/2026	365 j	37,55 €	37,55 €	10,00 %	41,31 €
Consommation assainissement	01/01/2026-31/12/2026	120 M3	2,195 €	263,36 €	10,00 %	289,70 €
Organismes Publics				67,20 €		71,06 €
Redevance sur consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	01/01/2026-31/12/2026	120 M3	0,40 €	48,00 €	5,50 %	50,64 €
Redevance performance reseau d'eau potable (Agence de l'Eau)	01/01/2026-31/12/2026	120 M3	0,0200 €	2,40 €	5,50 %	2,53 €
Redevance Performance systeme assainissement (Agence de l'Eau)	01/01/2026-31/12/2026	120 M3	0,0300 €	3,60 €	10,00 %	3,96 €
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	01/01/2026-31/12/2026	120 M3	0,11 €	13,20 €	5,50 %	13,93 €
			Montant facturé	**624,11 €**		**672,15 €**

Prix du m3 TTC hors abonnement : 4,80 € (soit 0,00480 € / L)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L 252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur désigné ci-dessous conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-11 du CGCT.
L'ordonnateur : Par délégation du Président, le Vice-président de la Communauté d'agglomération

VOIE DE RECOURS : Vous pouvez, dans un premier temps, saisir le Médiateur de l'Eau, à l'adresse suivante: BP 40 463 - 75336 Paris Cedex 08 ou directement en ligne sur le site www.mediation-eau.fr. Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement :
- le Tribunal de proximité pour les litiges portant sur une somme inférieure à 4000€
- le Tribunal d'instance pour les litiges portant sur une somme comprise entre 4000€ et 10 000€
- le Tribunal de Grande Instance pour les litiges sur une somme supérieure à 10 000€

INFORMATIONS :
- SIRET Eau : 33067249800203
- Notre numéro individuel d'identification à la TVA : FRTH299072493

Montant TTC A régler avant le : 24/03/2026 **672,15 €**

Détail de la TVA

		HT	TVA	TTC
TVA	5,5%	319,60	17,58	
TVA	10,0%	304,51	30,46	
Total		624,11	48,04	**672,15**

8. Annexes

8.1. Annexe 1 : grille tarifaire des prestations (délibération 2024/CC105 du 24 septembre 2024)

Prestations	**Tarif € HT**
Gestion de l'abonnement et facturation de l'eau potable	
Duplicata de facture par courrier	Forfait de 5,00 € HT
Frais d'accès au service (frais de souscription et éventuelle ouverture/fermeture du compteur)	Forfait de 55,00 € HT
Déplacement pour relève du compteur, en dehors de la période de facturation, à la demande de l'abonné	Forfait de 50,00 € HT
Demande de branchement neuf ou de modification du réseau	
Branchement de moins de 12 mètres linéaires (entre le réseau public d'eau potable existant et la limite du domaine public/privé) 15 mm 20 mm 30 mm 40 mm > 40 mm	 1 700 € HT 1 950 € HT 3 100 € HT 3 800 € HT Sur devis
Branchement de plus de 12 mètres linéaires (entre le réseau public d'eau potable existant et la limite du domaine public/privé)	Travaux réalisés par la régie : - Application des tarifs horaires de main d'œuvre et forfaitaires de véhicule indiqués ci-après. - Coût des pièces fournies et posées majoré de 5 % sur les prix des accords cadre à bon de commande de fourniture en vigueur. - Application de la TVA au taux en vigueur au moment de la facturation. Travaux réalisés par un prestataire : - Montant du devis de travaux du prestataire majoré de 5%. Le devis de travaux du prestataire est établi sur la base du bordereau de prix unitaire du marché public ou de l'accord-cadre utilisé par la Collectivité. - Application de la TVA au taux en vigueur au moment de la facturation.

8.2. Remplacement d'une fosse traditionnelle ou déplacement d'un compteur	
en regard équipé en limite de propriété, à la demande de l'abonné (hors branchement plomb)	Tarif forfaitaire : 200 € HT Ce tarif comprend la fourniture d'un regard équipé et toutes les sujétions de terrassement, de remblai et de réfection. Le renouvellement du compteur, le cas échéant, reste à la charge de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.
Tarif horaire de main d'œuvre	
Semaine	49,00 € HT
Dimanche et jours fériés	60,00 € HT
Nuit	66,00 € HT
8.3. Tarifs forfaitaires de déplacement des véhicules et engins de chantier	
Véhicule utilitaire	
Semaine	64,00 € HT
Dimanche et jours fériés	79,00 € HT
Nuit	106,00 € HT
Véhicule poids lourd	
Semaine	141,00 € HT
Dimanche et jours fériés	176,00 € HT
Nuit	235,00 € HT
Mini pelle jusqu'à 2,5 tonnes	
Semaine	76,00 € HT
Dimanche et jours fériés	96,00 € HT
Nuit	127,00 € HT
Mini pelle jusqu'à 8 tonnes	
Semaine	114,00 € HT
Dimanche et jours fériés	143,00 € HT
Nuit	191,00 € HT
Tarifs forfaitaires de mise à disposition temporaire de compteur	
Ces tarifs consistent en la fourniture d'un dispositif de comptage complet pour un usage temporaire (chantiers, manifestations diverses) comprenant : - Du DN 15 à 40 mm : le robinet d'arrêt, le compteur équipé d'un module AMR, le clapet de type EA et le plombage.	

- Du DN 65 à 100 mm : le compteur, le clapet à battant et le plombage. Ces tarifs excluent les frais de déplacement d'agent. Compteur DN 15 mm Compteur DN 20 mm Compteur DN 30 mm Compteur DN 40 mm Compteur DN 65 mm Compteur DN 80 mm Compteur DN 100 mm	 57,00 € HT 77,00 € HT 159,00 € HT 268,00 € HT 481,00 € HT 706,00 € HT 839,00 € HT
Autres prestations	
Frais de déplacement inutile pour rdv non honoré par abonné pendant les heures ouvrées (sans prévenance préalable de 48h)	Forfait de 50,00 € HT
Frais de déplacement à la suite d'impossibilité d'accès au compteur sur deux périodes consécutives	Forfait de 50,00 € HT
Frais de contrôle des installations privées	Forfait de 50,00 € HT + main d'œuvre selon tarifs en vigueur
Frais de contrôle d'étalonnage de compteur de 15 mm à la demande de l'abonné	150,00 € HT
Frais de contrôle d'étalonnage de compteur (supérieur à 15 mm) à la demande de l'abonné	sur devis
Prestation de tracé du mètre linéaire de branchement à la demande de l'abonné	sur devis
Prestation de recherche de fuite à la demande de l'abonné	sur devis
Tarifs d'astreinte	
Frais de déplacement inutile pour rdv non honoré par abonné ou intervention non justifiée pendant les heures d'astreinte	Forfait de 75,00 € HT
Frais de mise en service d'un branchement avec déplacement en période d'astreinte	Forfait de 82,50 € HT

8.4.8.2. Annexe 2 : tarifs de la redevance de prélèvement au 1er janvier 2026

BARLIN	0,0107 €
BRUAY LA BUISSIERE	0,0107 €
DIVION	0,0107 €
ESTREE-CAUCHY	0,0107 €
FRESNICOURT-LE-DOLMEN	0,0107 €
GOSNAY	0,0107 €
HAILLICOURT	0,0107 €
HERSIN COUPIGNY	0,0107 €
HOUCHIN	0,0107 €
HOUDAIN	0,0107 €
MAISNIL-LES-RUITZ	0,0107 €
OURTON	0,0107 €
RUITZ	0,0107 €
GUARBECQUE	0,0300 €
HAM-EN-ARTOIS	0,0300 €
ISBERGUES	0,0300 €
LAMBRES	0,0300 €
AUCHEL	0,0526 €
BURBURE	0,0526 €
CALONNE-RICOUART	0,0526 €
CAMBLAIN-CHATELAIN	0,0526 €
CAUCHY-A-LA-TOUR	0,0526 €
LAPUGNOY	0,0526 €
LILLERS	0,0526 €
MARLES-LES-MINES	0,0526 €
CAUCOURT	0,0600 €
GAUCHIN LEGAL	0,0600 €
HERMIN	0,0600 €
REBREUVE-RANCHICOURT	0,0600 €
BILLY-BERCLAU	0,0627 €

DOUVRIN	0,0627 €
NOYELLES-LES-VERMELLES	0,0627 €
VERMELLES	0,0627 €
AUCHY AUX BOIS	0,0700 €
BOURECQ	0,0700 €
ECQUEDECQUES	0,0700 €
LESPESSES	0,0700 €
LIERES	0,0700 €
LIGNY LES AIRE	0,0700 €
RELY	0,0700 €
ST HILAIRES COTTES	0,0700 €
WESTREHEM	0,0700 €
ANNEQUIN	0,0900 €
BEUVRY	0,0900 €
CAMBRIN	0,0900 €
CUINCHY	0,0900 €
FESTUBERT	0,0900 €
GIVENCHY	0,0900 €
LA COUTURE	0,0900 €
LOCON	0,0900 €
LORGIES	0,0900 €
NEUVE CHAPELLE	0,0900 €
RICHEBOURG	0,0900 €
VIEILLE CHAPELLE	0,0900 €
VIOLAINES	0,0900 €
BUSNES	0,0900 €
CALONNE	0,0900 €
GONNEHEM	0,0900 €
MONT BERNANCHON	0,0900 €
ROBECQ	0,0900 €
ST FLORIS	0,0900 €
DIEVAL	0,0900 €
SAINT VENANT	0,1050 €
ALLOUAGNE	0,1100 €

ANNEZIN	0,1100 €
BETHUNE	0,1100 €
CHOCQUES	0,1100 €
DROUVIN	0,1100 €
ESSARS	0,1100 €
FOUQUEREUIL	0,1100 €
FOUQUIERES	0,1100 €
HESDIGNEUL	0,1100 €
HINGES	0,1100 €
LABEUVRIERE	0,1100 €
LABOURSE	0,1100 €
LOZINGHEM	0,1100 €
OBLINGHEM	0,1100 €
SAILLY LABOURSE	0,1100 €
VAUDRICOURT	0,1100 €
VENDIN	0,1100 €
VERQUIGNEUL	0,1100 €
VERQUIN	0,1100 €
NOEUX LES MINES	0,1100 €
LINGHEM	0,1450 €
MAZINGHEM	0,1450 €
NORRENT-FONTES	0,1450 €
QUERNES	0,1450 €
ROMBLY	0,1450 €
WITTERNESSE	0,1450 €

ANNEXE 3

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA REGIE

Eau potable

2025

l'Eau de l'Agglo
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

SOMMAIRE

1-Généralités - Préambule 2

2-Les ressources humaines 4

3-Les indicateurs financiers 8

4-Les instructions d'urbanisme 9

5-Les résultats d'analyses 10

6-Le patrimoine réseau 11

7-Les investissements du service 13

8-Le parc de compteurs 13

9-Les réclamations des abonnés 15

10-Les interventions 15

11-Guichet unique des réseaux 17

12-Les volumes et indicateurs 19

13-Les consommations d'énergie électrique 20

14-Les points marquants 2025 21

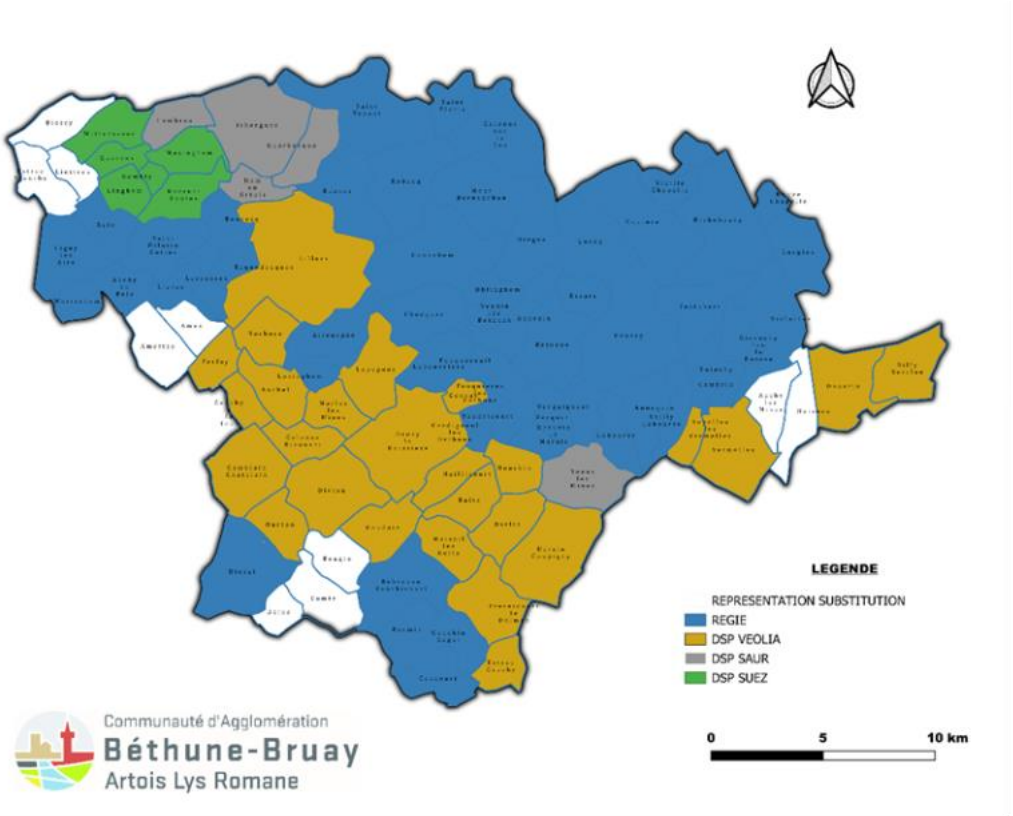
14.1- Passage de la régie eau au 1er janvier 2026 et création de l'Eau de l'Agglo 21

14.2 Exploitation 21

1- Généralités - Préambule

La compétence eau potable est exercée à travers 2 modes de gestion :

- En REGIE par les services de la Direction du Petit Cycle de l'eau de la CABBALR pour 53 communes,
- En DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (VEOLIA / SAUR / SUEZ) pour 36 communes.



CARTE 1 : DECOUPAGE ADMINISTRATIF EN FONCTION DE L'EXPLOITANT DU SERVICE EAU POTABLE

Le présent rapport concerne l'activité de la régie Eau potable pour la période 2025.

1.1. CREATION DE LA REGIE EAU POTABLE AU 1ER JANVIER 2021

L'article L.1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que, pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence, les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes, doivent constituer une régie dotée soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière, soit de la seule autonomie financière.

Le service Eau potable est qualifié de Service Public à caractère industriel et commercial.

Par délibération du 8 décembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé de la création de la régie à autonomie financière, dénommée « Régie Eau potable » pour l'exercice de la compétence eau potable à compter du 1er janvier 2021, et ce, en application des dispositions des articles L.2221-1 et suivants du CGCT.

1.2. ROLE ET COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

La régie est administrée, sous l'autorité du Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et du Conseil communautaire, par un Conseil d'exploitation et son Président ainsi qu'un Directeur.
Le Conseil d'exploitation est commun aux régies Assainissement et Eau potable, dont la composition est la suivante :

- 7 membres issus du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
  Philippe SCAILLIEREZ – Président du Conseil d'exploitation
  Gérard OGIEZ -Vice-Président du Conseil d'exploitation
  Raymond GAQUERE : membre du Conseil d'exploitation
  Bernard DELELIS : membre du Conseil d'exploitation
  Philibert BERRIER : membre du Conseil d'exploitation
  Alain DE CARRION : membre du Conseil d'exploitation
  Lélio PEDRINI : membre du Conseil d'exploitation

- 3 membres issus d'associations représentant les usagers et/ou consommateurs.
  Jean-Michel MARTIN (UFC Que choisir)
  Jean-Luc LAMBERT (Eau secours 62)
  Sylvie DEKEISTER (Famille de France Pas de calais)

Le Conseil d'exploitation se réunit au moins une fois tous les trois mois.

Le Conseil d'exploitation délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le Conseil communautaire ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autorité par les textes ou par les statuts.
Il est obligatoirement consulté par le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.
Le Conseil peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle.

En 2025, le Conseil d'exploitation s'est réuni 5 fois :

- 27/02/2025
- 25/03/2025
- 10/06/2025
- 18/09/2025
- 03/12/2025

2- Les Ressources Humaines

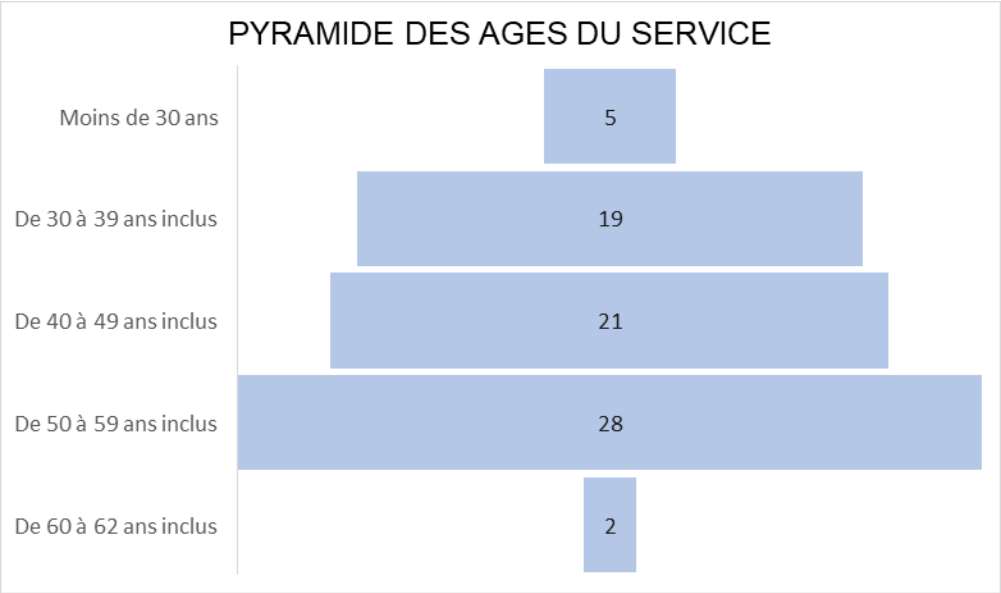
Le service eau potable est constitué de 71 agents affectés sur des postes (présents au tableau des effectifs au 31/12/2025) générant 69,97 ETP.

EFFECTIFS AU 31/12/2025	ETP
DROIT PUBLIC	
Titulaires	48 Agents
Non titulaires	0 Agent
Titulaires en détachement	2 Agents
Titulaires en disponibilité	2 Agent
DROIT PRIVE	
Salarié	21 Agents
Apprenti	2 Agents
TOTAL AGENTS	**75 Agents**
TOTAL ETP	**69,97 ETP**

Nota : les agents détachés et en disponibilité ne sont plus affectés sur des postes et ne sont donc pas comptabilisés comme ETP.

La pyramide des âges indique qu'un certain nombre d'agents vont prochainement partir à la retraite. Le plus jeune agent a 21 ans et le plus vieux 63 ans. L'âge moyen est de 46 ans.

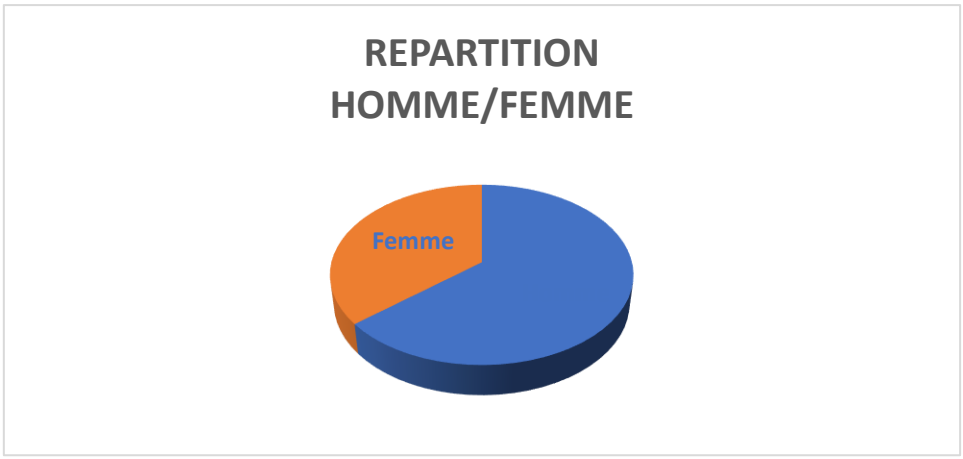
CLASSES D'AGES	AGENTS
Moins de 30 ans	5 Agents
De 30 à 39 ans inclus	19 Agents
De 40 à 49 ans inclus	21 Agents
De 50 à 59 ans inclus	28 Agents
De 60 à 62 ans inclus	2 Agents
TOTAL AGENTS	**75 Agents**



Malgré les recrutements opérés en 2025, la pyramide des âges montre une population qui reste plutôt vieillissante et suggère de tenir compte de l'âge pour les recrutements futurs.

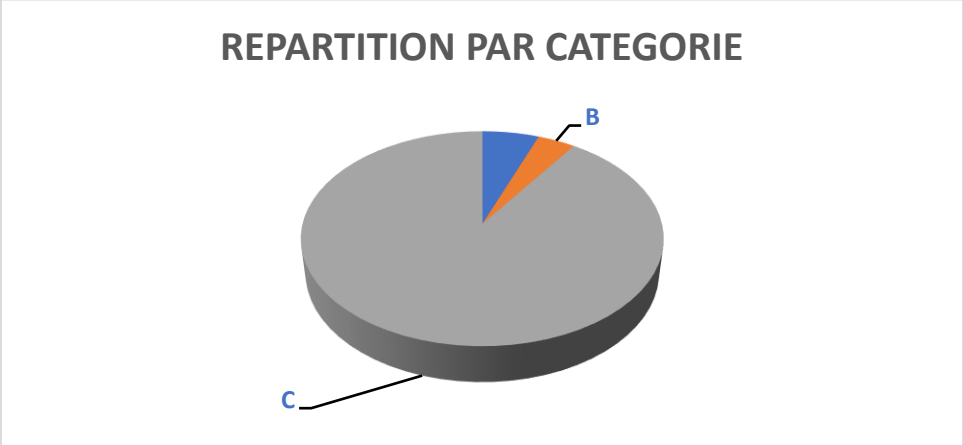
La répartition Homme/Femme est la suivante :

CATEGORIE	AGENTS
Homme	48 Agents
Femme	27 Agents
TOTAL AGENTS	**75 Agents**



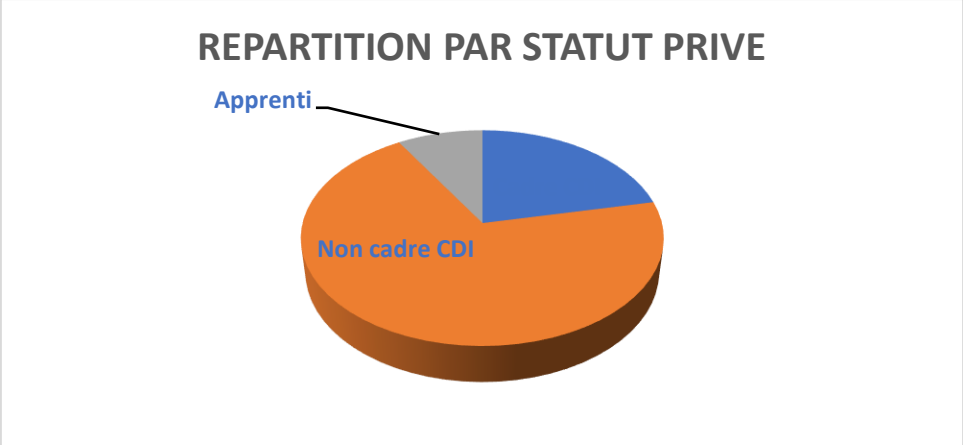
Les catégories des agents de droit public sont les suivantes :

CATEGORIE	AGENTS
A	3 Agents
B	2 Agents
C	47 Agents
TOTAL AGENTS	**52 Agents**



Les catégories des salariés de droit privé sont les suivantes :

CATEGORIE	SALARIES
Cadre CDI	5 Salariés
Non cadre CDI	16 Salariés
Apprenti	2 Salariés
TOTAL *SALARIES*	**23 Salariés**



Les grades des agents présents sont les suivants :

GRADES	AGENTS
AGENTS DE DROIT PUBLIC	
Filière administrative	
Adjoint administratif (catégorie C)	4 Agents
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe (catégorie C)	3 Agents
Adjoint administratif principal de 1ère classe (catégorie C)	10 Agents
Filière technique	
Adjoint Technique (catégorie C)	4 Agents
Adjoint Technique Principal 2ème classe (catégorie C)	8 Agents
Adjoint technique principal 1ère classe (catégorie C)	3 Agents
Agent de Maîtrise	10 Agents
Agent de Maîtrise Principal	5 Agents
Technicien (catégorie B)	2 Agent
Ingénieur principal (catégorie A)	3 Agents
SALARIE DE DROIT PRIVE	
Cadre	5 Salariés
Non cadre	16 Salariés
Apprenti	2 Salarié
TOTAL AGENTS	**75 Agents**

Les mouvements de personnel au cours de l'année 2025 sont :

- 1 cadre (démission)
- 1 agent de maîtrise principal (retraite)

3- Les indicateurs financiers

INDICATEURS	MONTANT
VP.063 : Volume comptabilisé domestique	4 976 871 m^3
VP.201 : Volume comptabilisé non domestique	Non mesuré
VP.056 : Nombre d'abonnés	51 152
VP.152 : Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	73
DC.184 : Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	**13 650 065 €**
Dont vente eau	9 650 729 €
Dont vente en gros	1 524 240 €
Dont redevance consommation	1 987 028 €
Dont redevance prélèvement	454 036 €
Dont redevance Pollution	34 032 €
VP.119 : Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	3 649 €
VP.182 : Encours total de la dette (et 7 509 660 € sur le budget DSP)	23 650 831 €
VP.183 : Epargne brute annuelle	2 472 395 €
VP.268 : Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	487 060 €
VP.185 : Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	**12 421 686 €**
Dont vente eau	9 667 839 €
Dont vente en gros	654 819 €
Dont redevance consommation	0 €
Dont redevance prélèvement	549 471 €
Dont redevance Pollution	1 549 557 €

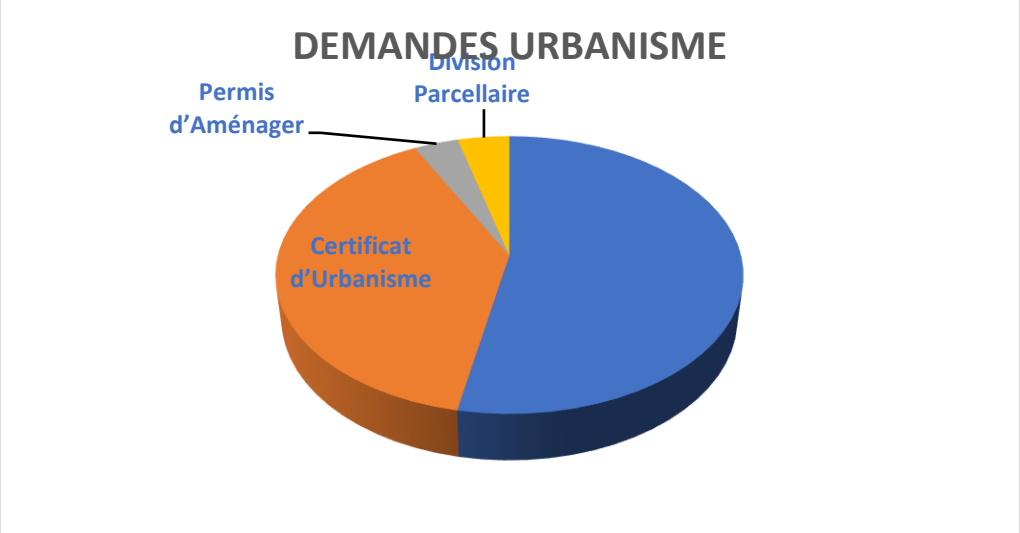
On constate que le nombre d'abonnés sur 2025 est stable par rapport à 2024.

La facturation et le recouvrement sont en amélioration avec une réduction de 3,45 % du montant d'impayés.

4- Les instructions d'urbanisme

Dans le cadre de son exploitation, la REGIE de l'eau potable est régulièrement questionnée sur sa capacité à alimenter en eau potable les projets d'urbanisme. Dans ce cadre, la REGIE a été interrogée sur 514 demandes d'urbanisme en 2025 contre 440 en 2024.

TYPE DEMANDE	2024	2025	VARIATION
Permis de Construire	184	273	+ 48,4 %
Certificat d'Urbanisme	220	202	- 8,2 %
Permis d'Aménager	15	18	+ 20 %
Division Parcellaire	21	21	=
Total	**440**	**514**	**+ 16,8 %**



Afin de contrôler les délais de réponse, nous avons fixé une conformité à 15 jours. 100% des demandes ont été traitées dans ce délai.

5- Les résultats d'analyses

L'ARS a réalisé 897 prélèvements d'eau potable pour analyse sur le secteur de la REGIE.

RESULTAT ANALYSES 2023	NOMBRE	%
CONFORME	**797**	**88,85%**
NON CONFORME LIMITE	**45**	**5,02%**
CHLORIDAZONE	7	0,78%
CHLORIDAZONE & EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	1	0,11%
CHLORIDAZONE & SOMME DES PESTICIDES	3	0,33%
NICKEL	33	3,68%
NITRATE & GERMES REVIVIFIABLES	1	0,11%
NON CONFORME REFERENCE	**63**	**6,13%**
AMMONIUM	13	1,45%
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE	4	0,45%
FER	26	2,90%
FER ET TURBIDITE	11	1,23%
TURBIDITE, COULEUR & AMMONIUM	1	0,11%
Total général	**797**	**100%**

NOTA :

- Le taux de conformité aux limites de qualité est de **88,85 % sur le territoire de la régie.**
- Nécessité de rester vigilant sur l'évolution du paramètre Nickel, ainsi que ceux liés aux métabolites.
- Nécessité d'améliorer la conformité des paramètres soumis à des valeurs de référence tels que le Fer.

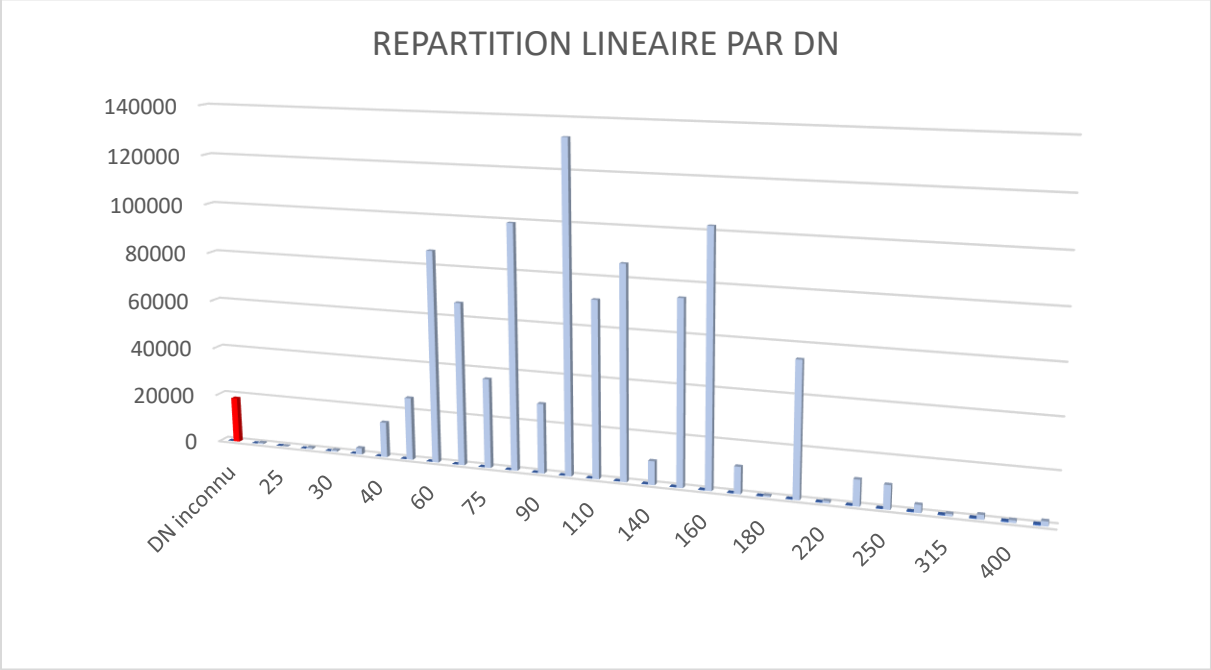
6- Le patrimoine réseau

Le réseau exploité en REGIE, et recensé en 2025, est constitué de 952 km. Le découpage en fonction du diamètre est le suivant (taux d'anomalie 2%) :

DN	LONGUEUR
DN inconnu	18 636 ml
20	471 ml
25	119 ml
27	597 ml
30	613 ml
32	2 588 ml
40	14 476 ml
50	25 679 ml
60	86 312 ml
63	66 263 ml
75	36 403 ml
80	99 114 ml
90	28 337 ml
100	132 806 ml
110	71 419 ml
125	86 107 ml
140	9 589 ml
150	74 426 ml
160	102 286 ml
175	10 830 ml
180	531 ml
200	54 377 ml
220	853 ml
225	10 510 ml
250	9 579 ml
300	3 173 ml
315	916 ml
350	1 847 ml
400	1 009 ml
500	1 925 ml
TOTAL	951 791 ml

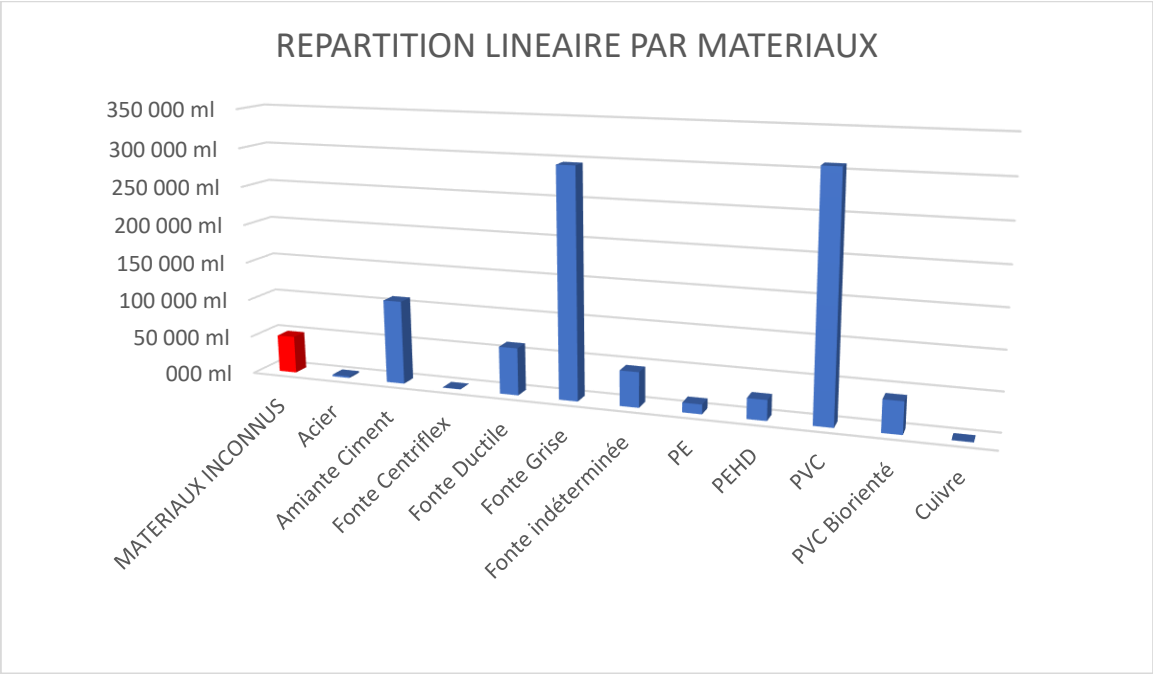
En 2025, ce linéaire était estimé à 985 km. Cet écart est dû à des corrections, à l'amélioration de la base de données SIG, ainsi qu'à des travaux de simplification de réseau (abandon de tronçon de réseau doublés dans certaines rues).

Longueur du réseau en fonction du diamètre :



Longueur du réseau en fonction des matériaux constitutifs :

MATERIAUX	LONGUEUR
MATERIAUX INCONNUS	49 039 ml
Acier	2 174 ml
Amiante Ciment	109 231 ml
Fonte Centriflex	383 ml
Fonte Ductile	61 516 ml
Fonte Grise	295 487 ml
Fonte indéterminée	45 534 ml
PE	12 458 ml
PEHD	26 194 ml
PVC	308 705 ml
PVC Biorienté	40 861 ml
Cuivre	210 ml
Total général	951 792 ml



Des traitements complémentaires sur le SIG permettent, depuis 2024, d'améliorer la connaissance patrimoniale des tronçons dont les matériaux sont inconnus.

7- Les investissements du service

- **MATERIEL DE RECHERCHE DE FUITE :**

  - Matériel de recherche de fuite : **44 849,04 € T.T.C.**

- **MATERIEL DE CHANTIER :**

  - Projecteurs de chantier : **3 144,30 € T.T.C.**
  - Outillage de chantier : **24 291,50 € T.T.C.**
  - Matériel thermique de chantier : **4 458,00 € T.T.C**

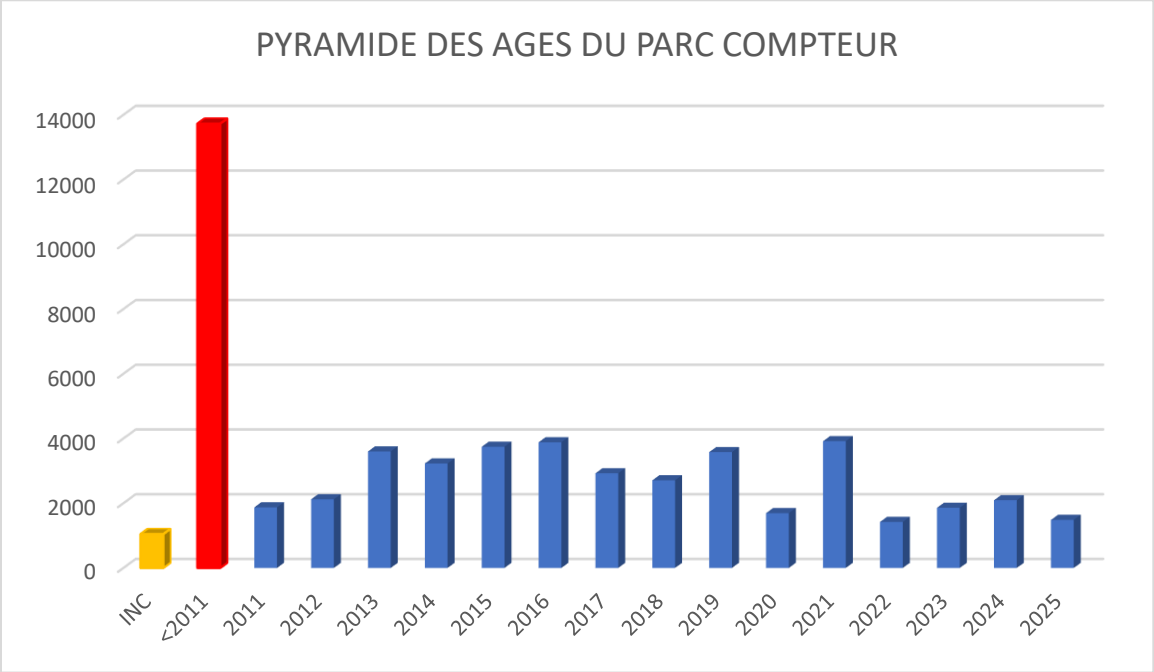
TOTAL MATERIEL : 76 742,84 € T.T.C.
(Hors achat matériel garage)

8- Le parc de compteurs

Au 31/12/2025, Le parc compteur pour les 53 communes de la CABBALR en régie est constitué de **54 886** compteurs. L'article 9 de l'Arrêté Ministériel du 6 mars 2007, impose le changement des compteurs d'eau de plus de 15 ans ou de procéder à un contrôle statistique de fonctionnement.

Millesime	Nombre de Compteurs
INC	1044
<2011	13723
2011	1871
2012	2120
2013	3600
2014	3228
2015	3743
2016	3881
2017	2924
2018	2708
2019	3578
2020	1694
2021	3916
2022	1422
2023	1858
2024	2092
2025	1484
Total	**54886**

Le patrimoine des compteurs d'eau potable en régie est le suivant :



Nota : La CABBALR ne procédant pas au contrôle statistique du parc compteur, les compteurs ne devraient pas avoir plus de 15 ans.

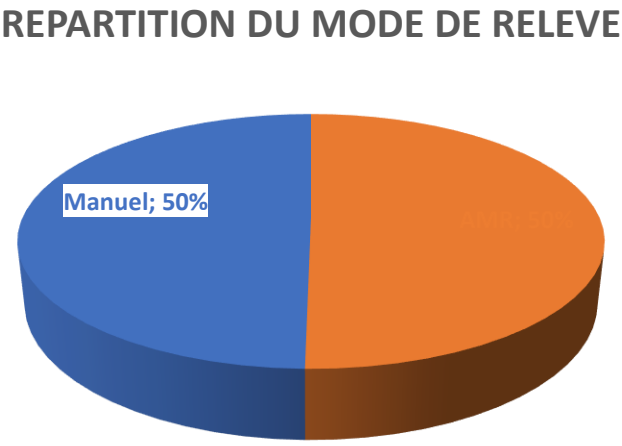
L'augmentation du parc de compteurs correspond à l'intégration de la commune de Saint Venant gérée en régie à prestation de service par la Saur jusqu'au 31/12/2025.

Avec un parc de **54 886 compteurs** actifs, nous devrions renouveler normalement **3 659 compteurs par an**.

Par conséquent, la cadence de vieillissement du parc de compteurs est supérieure au taux de renouvellement, ce qui indique un vieillissement global du patrimoine compteur.

La CABBALR engagera en 2026 un plan de renouvellement massif des compteurs sur 4 ans en vue d'un déploiement de la télérelève.

Le patrimoine des compteurs d'eau potable équipé d'un module radio est le suivant :



9.Les réclamations des abonnés

La REGIE a reçu 73 réclamations écrites (courrier, mail, réclamation en ligne) pour des motifs de qualité de l'eau, de fuite avant compteur ou de facturation:

MOTIF	MAIL	PUBLIK	COURRIER
QUALITE DE L'EAU	9	8	1
FUITE AVT CPTEUR	1	2	0
FACTURATION	0	0	52

10.Les interventions

En 2025, la REGIE a réalisé :

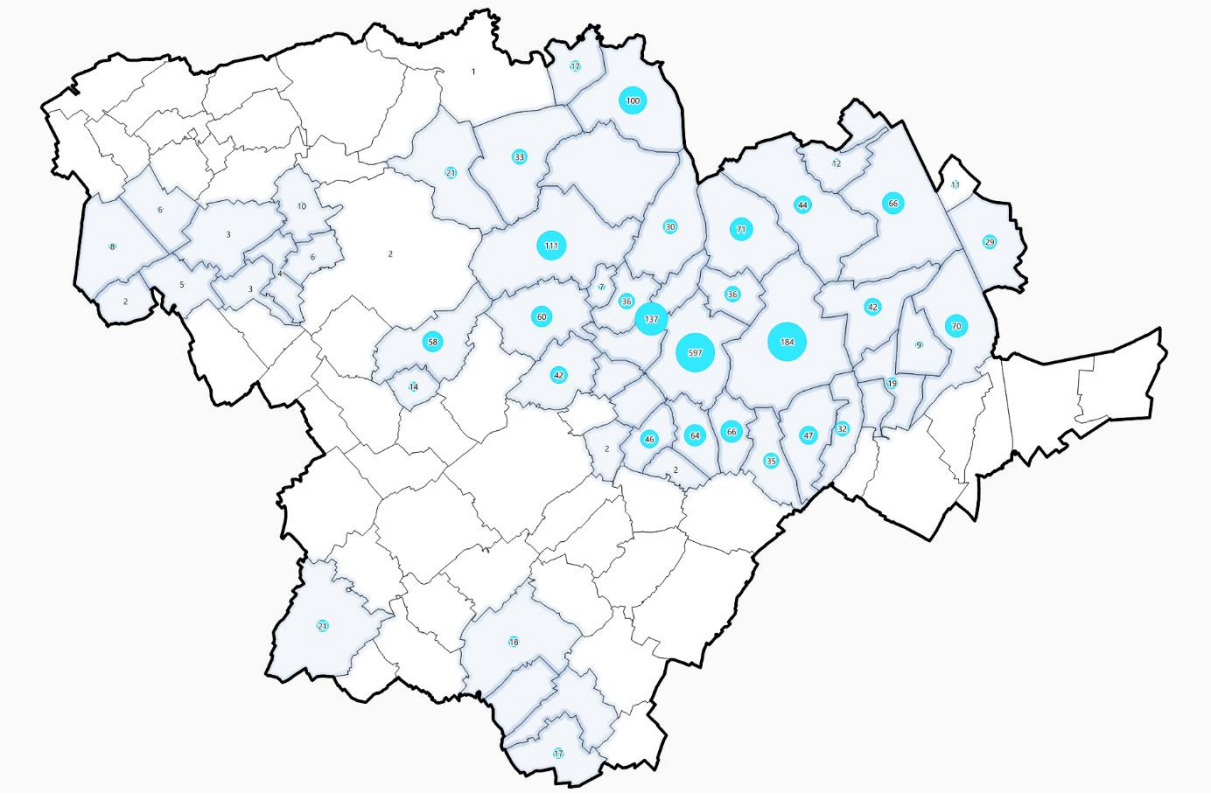
- 140 branchements neufs
- 13 déplacements de compteurs en regard équipé

La REGIE eau potable a réalisé 4 208 interventions en 2025 (hors renouvellement de compteurs) contre 1 902 en 2024.

	Nombre d'intervention	
Type d'intervention	**2024**	**2025**
Detection fuite	NC	321
Endommagement réseau	2	1
Exploitation compteur	505	481
Exploitation divers	116	1348
Exploitation réseau	140	54
Maintenance branchement	153	733
Maintenance dispositif compteur	251	699
Maintenance fuite	212	203
Maintenance réseau	24	11
Recherche de fuite	165	94
Réclamation pression	52	41
Réclamation qualité	240	219
Travaux sur Branchement	42	3
Total général	**1902**	**4208**

Cet écart important peut s'expliquer par la mise en place d'un centre de pilotage opérationnel (CPO) dans le cadre de la mise en œuvre du projet de direction du petit cycle de l'eau et une meilleure traçabilité des interventions.

Répartition géographique des interventions de la régie



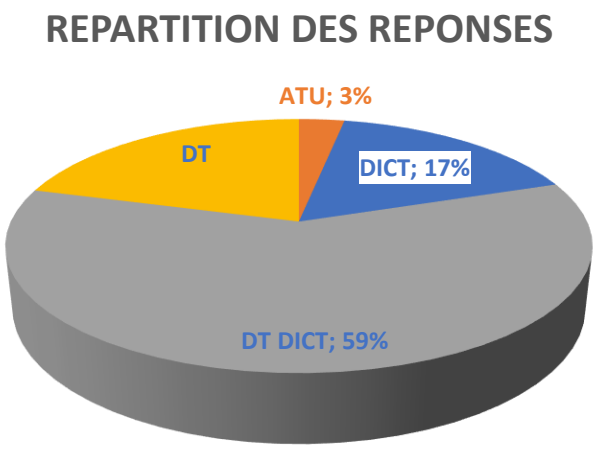
11. Guichet unique des réseaux

En tant que concessionnaire, la régie a répondu en 2025 à 3872 demandes d'entreprises et maitres d'œuvre liées au guichet unique des réseaux :

MOIS	ATU	*DICT*	*DT DICT*	DT	TOTAL
Janvier	15	42	182	50	289
Février	11	35	124	72	242
Mars	13	58	238	63	372
Avril	6	52	197	79	334
Mai	14	50	160	54	278
Juin	3	62	152	68	285
Juillet	2	68	132	79	281
Août	1	45	145	46	237
Septembre	2	54	155	78	289
Octobre	3	69	205	82	359
Novembre	6	75	127	72	280
Décembre	5	37	89	57	188
Non traité	36	2	399	1	438
TOTAL	**117**	**649**	**2305**	**801**	**3872**

Concernant les demandes non traitées :

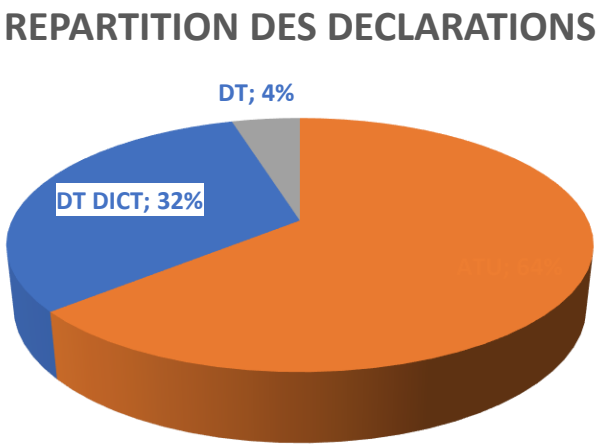
- Les réseaux d'eau potable n'étant pas sensibles, le service n'a pas d'obligation de réponse, notamment durant les fermetures de service,
- Les 399 DT DICT non traitées correspondent aux demandes de notre prestataire de réfections d'interventions pour lesquelles il n'y a pas lieu de répondre.



En

2025, 1070 interventions ont généré 7815 envois de déclarations au guichet unique des réseaux réparti de la façon suivante :

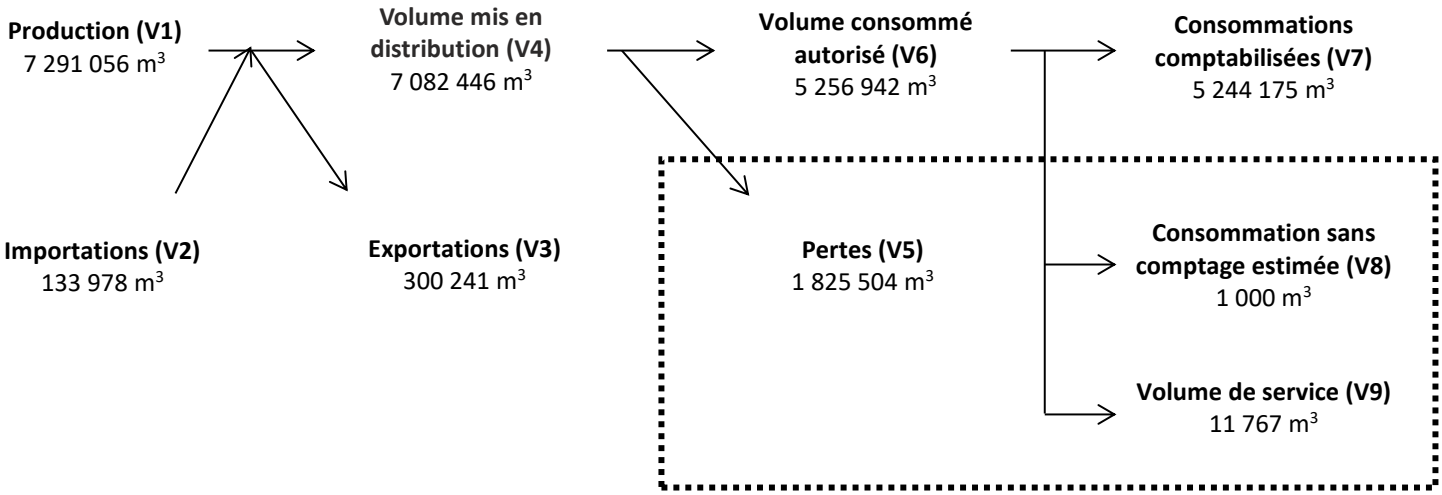
MOIS	ATU	*DT DICT*	DT	TOTAL
Janvier	366	135	0	501
Février	284	162	188	634
Mars	342	166	17	525
Avril	356	214	27	597
Mai	343	231	57	631
Juin	435	313	0	748
Juillet	577	285	25	887
Août	402	85	19	506
Septembre	554	257	0	811
Octobre	565	181	20	766
Novembre	356	280	0	636
Décembre	396	177	0	573
TOTAL	**4976**	**2486**	**353**	**7815**



En 2025, la part exploitation d'urgence est prédominante dans l'activité au quotidien au détriment des interventions de maintenance préventive et des travaux neufs.

12. Les volumes et indicateurs

Pour l'année 2024, les volumes de service de la régie sont les suivants :



Conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, les indicateurs réglementaires de performance du service pour l'année 2025 sont les suivants :

Code	Rendement du réseau de distribution	Résultat 2024	Résultat 2025
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	**984,619 km**	**951,791 km**
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	**51 822 abonnés**	**51 152 abonnés**
VP.228	**Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnements au kilomètre)**	**53 ab/km**	**53 ab/km**
P104.3	**Rendement du réseau de distribution**	**74,49%**	**74,22%**
P105.3	**Indice linéaire des volumes non comptés**	**5,24 m3/km /j**	**5,41 m3/km /j**
P106.3	**Indice linéaire de pertes en réseau**	**5,21 m3/km /j**	**5,37 m3/km /j**

Nous observons une stabilisation du rendement global du réseau de distribution qui passe de 74,49 % en 2024 à 74,22 % en 2025.

De plus, le calcul de l'Indice Linéaire de Perte en réseau comparé à la densité de population permet d'être considéré comme bon en étant inférieur à 10 pour une densité de population supérieure à 50.

13. Les consommations d'énergie électrique

En 2025, la consommation est la suivante :

Ville	Nombre de sites	Total € HT	Total KWh
ALLOUAGNE	3	16 564,44 €	91 402kwh
ANNEQUIN	1	0,00 €	000kwh
ANNEZIN	1	5 928,58 €	19 761kwh
AUCHY AU BOIS	1	2 419,29 €	10 173kwh
BETHUNE	2	156 520,86 €	1 111 809kwh
BEUVRY	1	551,74 €	2 328kwh
CHOQUES	3	34 863,27 €	86 551kwh
DROUVIN	1	2 860,14 €	2 902kwh
ESSARS	1	11 662,24 €	54 187kwh
GIVENCHY LES LA BASSEE	1	181 821,87 €	1 203 714kwh
GONNEHEM	3	23 015,94 €	111 649kwh
HESDIGNEUL LES BETHUNES	3	10 827,79 €	48 570kwh
HINGES	1	24 472,42 €	127 737kwh
LA COUTURE	1	146,23 €	617kwh
LABEUVRIERE	1	8 228,83 €	37 129kwh
LESPESSES	1	1 108,45 €	4 277kwh
LOZINGHEM	1	158,11 €	103kwh
REBREUVE RANCHICOURT	3	16 430,25 €	71 723kwh
SAILLY LABOURSE	1	38 792,46 €	119 937kwh
SAINT HILAIRE COTTES	1	37 005,15 €	188 868kwh
SAINT VENANT	1	*NC	*NC
VERQUIGNEUL	1	261,63 €	348kwh
VERQUIN	1	2 482,27 €	11 335kwh
VIOLAINES	1	67 226,14 €	347 634kwh
TOTAL	**34**	**643 348,10 €**	**3 652 754kwh**

*N.C : Factures non connues en raison du marché de prestations de service avec la société Saur.

14. Les points marquants 2025

14.1- Passage de la régie eau au 1er janvier 2026 et création de l'Eau de l'Agglo

En 2025, la CABBALR a poursuivi sa démarche de changement de mode de gestion de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire à horizon 2026. Les contrats de DSP actuels arrivent à terme au 31/12/2025.

2 communes seront reprises en régie directe (LILLERS et SAINT VENANT) et 35 communes en régie à prestation de service.

Pour cela, la CABBALR a décidé de mettre en œuvre un marché de prestation de service alloti :

- Lot 1 - Exploitation, entretien et maintenance des installations de production et de stockage d'eau potable :
    - Ce lot reprend les installations de production, de traitement et de stockage déjà gérée en prestation de service pour le périmètre actuel de régie,
    - Il intègre l'ensemble des installations de production, de traitement et de stockage présentes dans le périmètre actuel des DSP,
    - Il intègre des prestations pour une période initiale de 4 ans :
        - Forfaitaires : 9 979 999 € H.T.
        - En accord-cadre à bons de commande : 2 000 000 € H.T.
- Lot 2 - Exploitation, entretien et maintenance des réseaux d'adduction d'eau potable :
    - Ce lot concerne l'ensemble des réseaux de distribution de 35 communes
    - Il intègre des prestations pour une période initiale de 4 ans :
        - Forfaitaires : 2 355 999 € H.T.
        - En accord-cadre à bons de commande :
            - Tranche ferme : 13 200 000 € H.T./4 ans
            - Tranche optionnelle 1 : 1 000 000 € H.T./an
            - Tranche optionnelle 2 : 2 450 000 € H.T./an

14.2 Exploitation

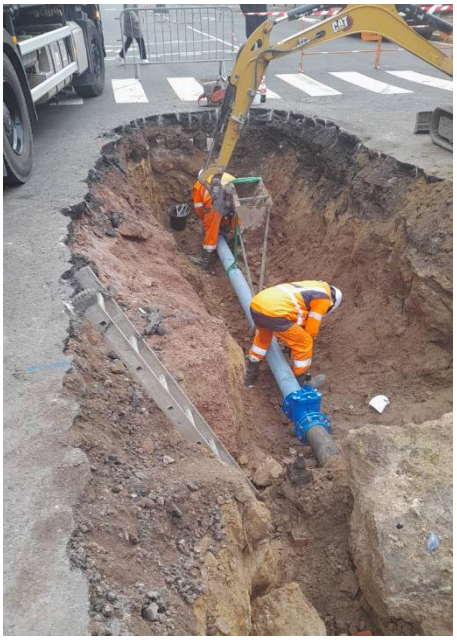
Le 09 décembre 2025, une fuite majeure non visible s'est déclenchée dans le réseau bas service du centre-ville de Béthune.

Cette fuite, estimée à plus de 200 m3/h, a engendré la vidange complète du réservoir « Théatre » en à peine quelques heures et un manque d'eau généralisé dans le centre-ville.

Elle a été localisée et isolée le 10 décembre au soir. Elle résultait de la casse franche d'une conduite DN250 Fonte grise :







Cette fuite a permis à la régie d'être mise en situation de crise vis-à-vis de la continuité de service. Elle a notamment permis d'identifier plusieurs axes de montée en compétence tels que :

- L'organisation des moyens en astreinte,
- La nécessité d'amélioration des outils de pilotage et de supervision du réseau de distribution,
- La nécessité de cadrage et de pilotage des équipes et des moyens,
- La pertinence d'une cellule de crise pour la compétence eau potable,
- L'organisation de la communication aux usagers,
- L'organisation d'une distribution d'eau en bouteille et des moyens associés.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Édition juin 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Artois-Picardie est de **5,41 euros TTC/m³.** Pour un foyer consommant 120 m³ par an*, cela représente une dépense d'environ **648,75** euros par an.

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 9 % du montant de la facture d'eau ;
- les contributions aux organismes publics (Voies Navigables de France…) 0,005 € par m³ en moyenne sur le bassin ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée de 5,5 % sur l'eau potable et de 10 % sur l'assainissement.

** moyenne nationale du volume d'eau consommée par un foyer (deux adultes et deux enfants) au cours d'une année*

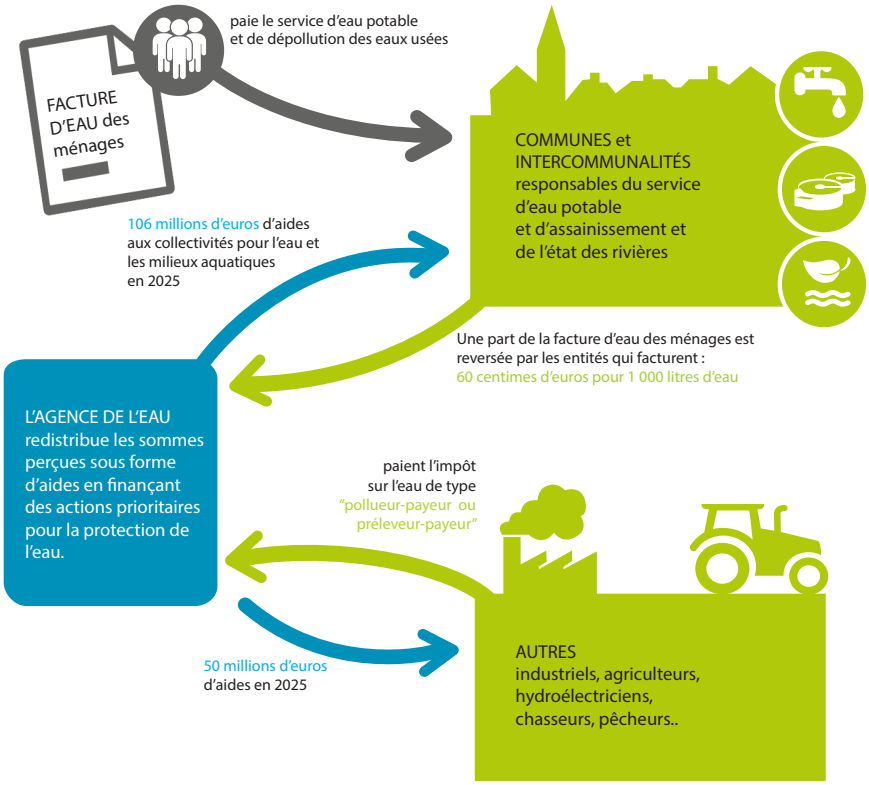
Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions dont celles d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions :** https://www.services.eau-france.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 157,07 millions d'euros dont 118,24 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source Agence de l'eau Artois-Picardie

0,17 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

4,61 € de redevance de pollution payé par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

63,02 € de redevance de pollution domestique et sur la consommation d'eau potable payé par les abonnés y compris réseaux de collecte

14,90 € de redevance de pollutions diffuses payé par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



0,25 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs

2,23 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs

0,70 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants

1,86 € de redevance de prélèvement payé par les activités économiques

12,26 € de redevance de prélèvement payé par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces subventions réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / subventions

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € de subventions en 2025 ?* (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € de subventions en 2025) • source Agence de l'eau Artois-Picardie.

8,52 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle

40,36 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie

13,64 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



1,42 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable

7,26 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau

24,27 € aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

4,53 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale *(hors contribution OFB)*

*Calcul basé sur les 146,812 millions de subventions versées en 2025, hors contribution OFB et hors avances remboursables.

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE EN 2025

L'année 2025 a une nouvelle fois été très intense en termes d'activité, avec notamment le lancement du 12e programme d'intervention 2025-2030 et la poursuite active du rôle de l'Agence dans l'adaptation de la politique de l'eau à la transition écologique et au dérèglement climatique. Les indicateurs annuels suivants issus en grande majorité du nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance 2025-2030 illustrent concrètement les bénéfices des actions de l'Agence en faveur de l'eau et de la biodiversité.

EN 2025...

POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
63%

VOLUME D'EAU (EN MILLIONS DE M³) ECONOMISÉS ET SUBSTITUÉS
1,024

QUANTITÉ (EN KG/AN) DE MICROPOLLUANTS RÉDUITE OU SUPPRIMÉE
185 500

MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES POUR L'AGRICULTURE
18,56

POURCENTAGE DU BASSIN COUVERT PAR UN INVENTAIRE ZONES HUMIDES
41%

NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES RESTAURÉS OU ACQUIS
213,5

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS
35,8

NOMBRE D'OUVRAGES SUR COURS D'EAU AIDES POUR RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE
15

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la Directive Cadre sur l'Eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en étudiant et mesurant l'évolution de la qualité de l'eau,
- en privilégiant les solutions préventives,
- en apportant un appui technique et financier aux projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs (Comité de Bassin) et en organisant la concertation locale pour assurer la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),
- en contribuant à la solidarité pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde.

En 2025, grâce aux redevances, près de **1 300 projets** ont été financés par l'Agence de l'eau Artois Picardie pour un montant de **156,44 millions d'euros d'aides**. Parmi ces participations financières, 146,81 millions d'euros ont été occtroyées sous forme de subventions et 9,62 millions d'euros sous forme d'avances remboursables.

L'ETAT DES LIEUX DU BASSIN

La réalisation de l'état des lieux (EDL) 2025 du bassin (approuvé le 12 décembre par le comité de bassin), en collaboration étroite avec la DREAL Hauts-de-France, a constitué un projet structurant pour l'agence et a permis d'établir un diagnostic complet et rigoureux de l'état des eaux sur le bassin ainsi que des pressions qui s'y exercent. Cet état des lieux se distingue par plusieurs nouveautés par rapport au cycle précédent :

- L'intégration d'un chapitre consacré au changement climatique qui présente les évolutions climatiques déjà observées sur le bassin, une analyse approfondie des résultats des projections climatiques et hydrologiques à la fin du siècle issues du projet « Explore2 », ainsi que les principaux impacts sur la ressource en eau et ses usagers.
- La prise en compte des résultats issus de Periscop (démarche innovante de diagnostic territorial partagé) qui a permis de renforcer la pertinence du diagnostic de l'EDL et de faciliter son acceptabilité par les acteurs.
- Une concertation renforcée des acteurs du bassin sur les résultats de l'état des lieux via le nouvel outil inter-agence « Cyclope » qui a permis de mieux associer les acteurs du territoire et de prendre en compte leurs retours.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Des plaines agricoles de Picardie jusqu'à la mer du Nord, le bassin Artois-Picardie s'étend sur 20 000 km² et compte 8 000 km de cours d'eau, 60 000 ha de zones humides et 270 km de côtes.

Il concerne 4,8 millions d'habitants, 2 466 communes, 5 départements et 2 districts internationaux : celui de l'**Escaut et celui de la Meuse**

Siège
AGENCE DE L'EAU

200 rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal –
BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00
Fax : 03 27 99 90 15

Mission
LITTORAL

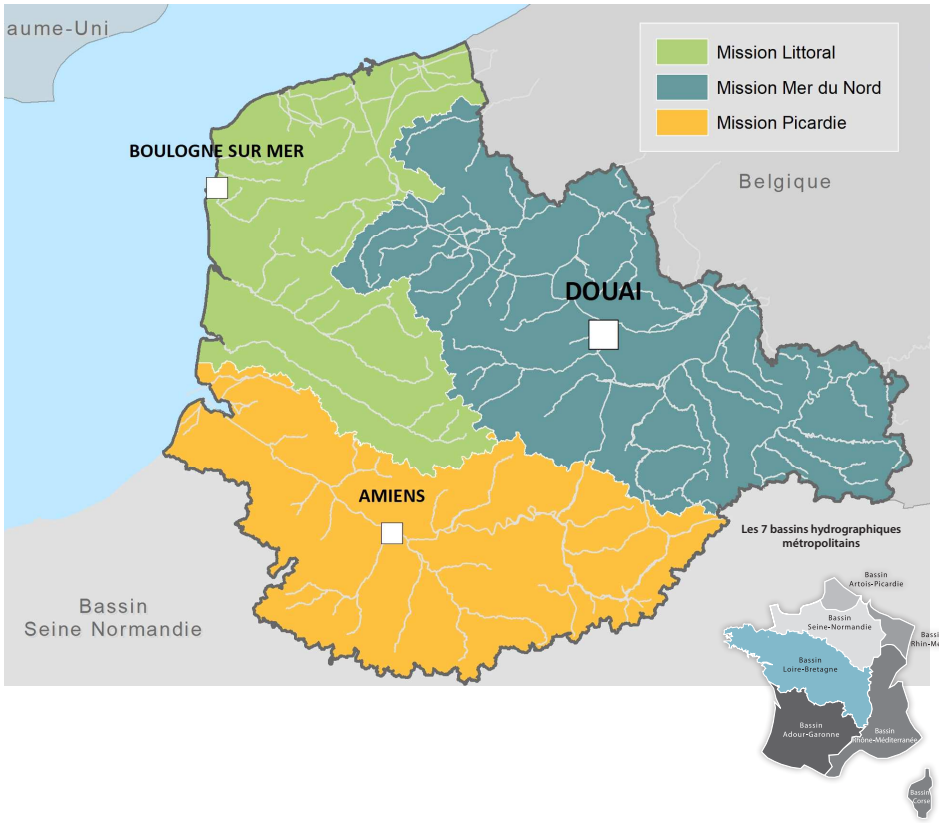
56 rue Ferdinand BUISSON
BP 217 – 62 203
Boulogne-sur-Mer CEDEX
Tél : 03 21 30 95 75
Fax : 03 21 30 95 80

Mission
MER DU NORD

200 rue Marceline
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00
Fax : 03 27 99 90 15

Mission
PICARDIE

Cité Administrative - Bâtiment C
75 rue de la Vallée - BP 41725
80017 Amiens CEDEX 1
Tél : 03 22 91 94 88



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-artois-picardie.fr
et sur le site agissonspourleau.fr

Réalisation : AELB-DIC • juin 2026- Imprim'vert sur papier PEFC™

LES PROGRAMMES D'INTERVENTION 2025-2030

2025-2030
12e Programme d'intervention
Ensemble, préservons l'eau
pour l'avenir durable de nos territoires

Les agences de l'eau disposent de moyens financiers pour accompagner les partenaires du bassin pour relever les défis et investissent pour préparer durablement l'avenir.

2 milliards d'euros par an, c'est le budget que mobilisent les 6 agences de l'eau de 2025 à 2030 pour une gestion durable et équilibrée des ressources en eau en France face au défi climatique, la santé, la restauration des milieux aquatiques et la réduction des pollutions de l'eau.

C'est dans le cadre de leurs programmes pluriannuels d'intervention de 6 ans que les instances de gouvernance des agences de l'eau décident des travaux et opérations qu'elles vont soutenir.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site https://lesagencesdeleau.fr